

Realizing the Millennium Development Goals through socially inclusive
macroeconomic policies

Country Study

Assessing Development Strategies to Achieve the MDGs in

The Kingdom of Morocco

Ayache Khellaf

Modeling Division, Commissariat for Planning

Elhoucine Belhachmi

Division of Social Programmes, Commissariat for Planning

Mohamed Karim

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Salé
Université Mohammed V – Souissi

United Nations Department for Social and Economic Affairs

March 2011

This (unedited) report was elaborated as part of the capacity-development project “Realizing the Millennium Development Goals through socially-inclusive macroeconomic policies”, which was implemented by the Development Policy and Analysis Division of the United Nations Department of Economic and Social Affairs (DPAD/UN-DESA), in close collaboration with the World Bank and the Regional Bureau for Arab States (RBAS).

The overall objective of the project was to strengthen the capacity of policymakers to formulate and evaluate socially-inclusive macroeconomic policies aimed at facilitating the achievement of the MDGs through the adaptation of an integrated modelling framework to country-specific conditions. The methodological framework is based on the adaptation of the economy-wide model system, known as Maquette for MDGs Simulation (MAMS) - a dynamic computable general equilibrium (CGE) model that includes a special module for the “production” of services associated with the Millennium Development Goals (MDGs). It also comprises methodologies at the micro level to identify determinants of MDG achievement, on the one hand, and to quantify effects on poverty and inequality, on the other.

The views and opinions expressed herein are those of the authors and do not necessarily reflect those of the United Nations and the World Bank or their member states.

© "Realizing the Millennium Development Goals through socially inclusive macroeconomic policies" Project (http://www.un.org/en/development/desa/policy/capacity_building.html).

CONTENU

INTRODUCTION	6
Chapitre I: Principales réformes et performance économique au Maroc.....	10
Section I : La croissance économique.....	10
Section II : Le commerce extérieur.....	14
Section III : Les finances publiques.....	15
Chapitre II : les différents aspects de la politique sociale et les progrès réalisés en matière d'OMD18	
Section I : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	18
Section II : Assurer l'éducation primaire pour tous.....	24
Section III : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans.....	28
Section IV : Améliorer la santé maternelle	32
Section V : Assurer un développement durable	36
Chapitre III : Une analyse en équilibre général de la réalisation des OMD.....	43
Section I : Méthodologie et données statistiques.....	43
Section II : La méthodologie de microsimulation pour évaluer l'impact sur la pauvreté.....	51
Section III: Le calibrage du modèle MAMS pour le cas du Maroc.....	53
Section IV : Analyse des scénarios simulés	54
Conclusion et recommandations.....	66
BIBLIOGRAPHIE.....	68

TABLEAUS

Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques (moyennes annuelles).....	10
Tableau 2: Evolution des indicateurs de l'OMD1	22
Tableau 3: Evolution des indicateurs de l'OMD2	27
Tableau 4: Evolution des indicateurs de l'OMD4	31
Tableau 5: Evolution des indicateurs de l'OMD5	35
Tableau 6: Evolution des indicateurs de l'OMD7	42
Tableau 7: Réalisation des OMD.....	55
Tableau 8: Dépenses publiques additionnelles par année requises pour atteindre les OMD simultanément ou individuellement sous différentes stratégies alternatives de financement entre 2005 et 2015, (en %PIB).....	61
Tableau 9: Pauvreté et inégalité sous différents scénarios de financement des dépenses publiques en fin de période, 2015	64
Tableau 10: Résultats des indicateurs macroéconomiques dans les scénarios alternatifs de financement des OMD 2005-2015.....	65

GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution des inégalités au Maroc entre 1990 et 2007	20
Graphique 2: Schéma du modèle MAMS	44
Graphique 3: Evolution des déterminants de l'éducation primaire	55
Graphique 4: Evolution des déterminants de la santé dans le scénario de base	56
Graphique 5: Evolution de l'emploi (Milliers de personnes).....	57
Graphique 6: Salaires moyens par type d'emploi (Millions de dirham).....	58

LISTE DES ACRONYMES

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
APD	Aide Publique au Développement
ARV	Anti retro viraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BCG	Bacille de calmet guerin
BREA	Bureau régional pour les États arabes
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques
CRPF	Centres de Références pour la Planification Familiale
CRSR	Centres de Références pour la Santé Reproductive
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies
DAPD	Division de l'analyse des politiques de développement
DOTS	Traitement de brève durée sous surveillance directe
EMRO	Eastern Mediterranean Regional Office
END	Enquête Nationale Démographique
EPSF	Enquête sur la Population et la Santé Familiale
FADD	Fonds d'Abou Dabi pour le Développement
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FKD	Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe
FSD	Fonds Saoudien de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National pour la protection et la mise en valeur de L'Environnement
FODEP	Fonds de Dépollution Industrielle
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts intergouvernementaux pour l'Evolution du Climat
GILAV	Gestion Intégrée de la Lutte Anti Vectorielle
HCP	Haut Commissariat au Plan
HSH	Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes
IDE	Investissements Directs Etrangers
IEC	Information, éducation, communication
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRA	Infections Respiratoires Aigues
IST	Infections sexuellement transmissibles
MAMS	Maquette pour la Simulation des OMD
MDP	Mécanisme pour le Développement Propre
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale

OPEC	Organisation des pays Exportateurs de Pétrole
	Programme d'Approvisionnement groupé en Eau Potable des populations
PAGER	Rurales
PANE	Plan d' Action National pour l' Environnement
PANLCD	Plan d' Action National de Lutte Contre la Désertification
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PED	Pays en développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PLMD	Programme National de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNI	Programme National d' Immunisation
PPA	Parité de Pouvoir d' Achat
	Modèle macro-économétrique de prévision et de simulation des politiques
PRESIMO	économiques
PSN	Plan Stratégique National
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH
RAMED	Régime d' Assistance Médicale aux Économiquement Démunis
RGPH	Recensement Général de la Population et de l' Habitat
RNB	Revenu National Brut
SAMU	Services d' assistance médicale d' urgence
SCEE	Système de comptabilité environnementale et économique intégrée
SEPA	Stratégie d' Elimination du Paludisme
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d' urgence
SR	Santé Reproductive
TIC	Technologies de l' Information et de la Communication
TPM+	Tuberculose pulmonaire à Microscopie Positive
UMM	Unités Médicales Mobiles
VAR	Vaccin anti rougeole
VSB	Villes Sans Bidonvilles

INTRODUCTION

L'économie marocaine a toujours connu une évolution en dents de scie. Ces fluctuations du PIB sont imputables essentiellement à la vulnérabilité de la croissance économique aux aléas climatiques, en raison notamment du rôle stratégique joué par le secteur agricole dans la croissance économique du pays. En effet, le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie marocaine : il représente selon les années de 12 à 17% du PIB global, emploie plus de 40% de la population active et 78% de la population rurale en âge de travailler et constitue 40 % des exportations. De ce fait, les fluctuations de l'activité agricole se répercutent sur l'ensemble de l'économie nationale compte tenu de l'importance du secteur agricole dans le PIB et de l'effet d'entraînement qu'il exerce sur l'ensemble de l'activité économique par le biais des revenus. C'est ce qui explique, d'ailleurs, la forte corrélation entre le PIB et la valeur ajoutée agricole.

Néanmoins, depuis 1996, l'impact de la sécheresse sur l'activité économique non agricole est de plus en plus limité. Le rythme de croissance du PIB hors agriculture ne s'est jamais situé ces dernières années en deçà de 3% même lors des années de sécheresse. En effet, depuis la période d'ajustement structurel, mais plus particulièrement après 1995, le Maroc a engagé une série de réformes structurelles dans le but de réaliser une croissance forte et durable par une réallocation efficiente des ressources. Ces réformes qui concernent d'une part la libéralisation du secteur financier et la restructuration des finances publiques ont pour objectif de maintenir les équilibres fondamentaux de l'économie à des niveaux maîtrisés, et d'autre part la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de nature à améliorer l'offre, comme l'environnement des affaires et le rendement de l'investissement.

Le Maroc s'est engagé depuis 1983 dans un vaste programme de stabilisation et de réformes économiques qui a donné des résultats satisfaisants au niveau des équilibres financiers. Depuis le début des années 1990 la politique macro économique a continué à mettre l'accent sur la stabilisation mais aussi sur toutes les réformes structurelles nécessaires à la libéralisation de l'économie.

La libéralisation du commerce extérieur, qui se fait de manière progressive depuis les années 1990 et qui sera totale à l'horizon 2012, s'est traduite par la signature de nombreux accords : accords OMC, accord d'Association avec l'UE, accord de libre échange avec les Etats-Unis, la Turquie, la Tunisie, la Jordanie et l'Egypte (d'autres accords sont en cours de négociation).

Durant la décennie 90, la plupart des secteurs de l'économie ont été déréglementés. Les importations ont été libéralisées par la suppression des listes des produits interdits ou soumis à des restrictions quantitatives et par une réduction considérable des droits de douane. L'ensemble des prix a été libéralisé à l'exception des prix d'un petit groupe de produits de première nécessité

qui font l'objet de subventions (Sucre, farine de blé tendre et gaz butane). De nombreuses mesures ont été prises pour impulser le développement des exportations et l'encouragement du secteur privé.

Ces réformes et mesures ont donné des résultats satisfaisants au niveau des équilibres financiers. Cependant, au niveau de la croissance économique, les résultats demeurent très insuffisants. La tendance ascendante du PIB durant les dernières années reflète les résultats des efforts entrepris pour immuniser la croissance économique contre les aléas climatiques. En effet, les secteurs hors agricole ont permis d'amortir les fluctuations de la production agricole et de réaliser sur la période 2000-2006 une croissance moyenne du PIB de 5%.

Dans le domaine social, L'impact négatif de la politique d'ajustement structurel sur les secteurs sociaux, mise en œuvre en 1983, a contraint les pouvoirs publics à la mise en place d'une politique sociale de lutte contre les inégalités et la réduction des disparités sociales et régionales, particulièrement entre les milieux urbain et rural. Cette politique s'est matérialisée par la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes sectoriels ou intégrés. La stratégie de développement social, adoptée par les pouvoirs publics en 1993, constitue la référence fondamentale à ces programmes. Elle s'articule autour des axes suivants :

- L'élargissement de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base, notamment par l'accroissement du taux de desserte en eau potable et d'assainissement, l'élargissement de l'accès aux services de santé de base, l'accroissement du taux de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental et le développement des programmes de logement social ;
- L'accroissement des opportunités d'emploi et des revenus de la population par le maintien d'un cadre macro-économique approprié, la levée d'obstacles institutionnels et réglementaires à la création d'emplois et le renforcement des mécanismes d'intermédiation et d'insertion dans le marché du travail ;
- Le renforcement des programmes d'assistance et de protection sociale par un bon ciblage des programmes d'assistance et d'aides sociales sur les catégories vulnérables et une gestion efficace des services de filets de sécurité.

Cette stratégie s'est matérialisée par le lancement du Premier Programme de Priorités Sociales (BAJ1) et des programmes sectoriels spécifiques tels le Programme d'Approvisionnement groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER), le Programme d'Electrification Rural Global (PERG), le Programme des Routes Rurales,... Le Plan de Développement Economique et Social 2000-2004 a renforcé cette tendance en appuyant les programmes d'action à caractère social et de lutte contre la pauvreté. Les filets de sécurité ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des ruraux par le renforcement des activités dans leur domaine d'intervention.

Cette orientation sociale a été appuyée par l'augmentation du budget alloué à ces secteurs qui est passé de 41% à 55% entre 1992 et 2007. Cependant, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes en raison des problèmes liés au déficit de gouvernance, à l'insuffisance des études d'évaluation d'impact et au problème de ciblage. En effet, l'analyse de l'évolution socio-économique du Maroc en terme de développement humain depuis 1990 montre que d'importants progrès ont été réalisés dans tous les domaines : politique, juridique, économique et social. Si, sur le plan politique et juridique, les avancées vers la démocratie et la modernisation connaissent une accélération assez rapide, celles-ci demeurent lentes et insuffisantes sur les plans économique et social. Cette analyse montre aussi que les différenciations de genre sont encore importantes à tous les niveaux et que les femmes sont plus touchées par l'impact négatif des différentes politiques menées. Le Maroc est appelé à faire face à de grands défis dans le contexte actuel de la mondialisation.

L'indicateur de développement humain (IDH)¹, bien qu'il reste à des niveaux limités, connaît une croissance relativement importante. Il est passé de 0,551 en 1990 à 0,646 en 2005. Si la place du Maroc a reculé ces dernières années, c'est que d'autres pays, à revenu moyen similaire ont avancé plus vite. Le Maroc est classé, selon le rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, au 126ème rang sur 177 pays.

Concernant les objectifs du millénaire pour le développement, les principaux enseignements tirés, à mi-parcours de la concrétisation de ces objectifs à l'horizon 2015, font ressortir que le Maroc est confronté à plusieurs défis, notamment la pérennisation des acquis dans la réalisation des OMD, l'activation des réformes pour juguler l'analphabétisme et la mortalité maternelle, l'élaboration d'une stratégie adaptée aux OMD et l'évaluation des coûts des OMD pour faire ressortir les capacités de l'Etat à concrétiser ces objectifs à l'horizon 2015.

Le contenu de ce rapport a un triple objectif. Le premier porte sur l'évaluation des dépenses publiques nécessaires à l'atteinte des OMD dans l'enseignement primaire, la santé, l'eau et l'assainissement. Le deuxième concerne l'identification des stratégies susceptibles de couvrir les besoins supplémentaires de financement et le troisième a trait à la recherche de compromis entre les dimensions macro-économiques et sociales des dépenses publiques supplémentaires pour la concrétisation des OMD à l'horizon 2015. L'approche adoptée repose sur l'utilisation d'un modèle d'équilibre général calculable dynamique, appelé MAMS (Maquette pour la Simulation des OMD), dans lequel les OMD répondent à une série de déterminants. Cet outil d'analyse des OMD a été adapté à l'économie marocaine par le Haut Commissariat au Plan en collaboration et par le financement du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des

¹ IDH : cet indicateur composite comprend trois éléments : la durée de vie mesurée par l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction mesurée par un indicateur alliant pour les deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour le un tiers le taux brut de scolarisation combiné (tous niveaux confondus) et le niveau de vie mesuré d'après le PIB/habitant (exprimé en parités de pouvoir d'achat).

Nations Unies (DAES), Bureau régional pour les États arabes (BREA) et de la Banque Mondiale dans le cadre du « Programme d'évaluation des stratégies de développement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les pays arabes ». Dans ce cadre, nous remercions l'équipe constituée de Rob Vos, Hans Lofgren, Marco Vinicio Sanchez, Cornelia Kaldewei et Martin Cocowicz pour leur disponibilité et leur soutien technique à l'équipe marocaine tout au long de ce projet.

Le modèle MAMS appréhende également les effets sur toute l'économie via les marchés des facteurs. Il permet d'analyser le besoin en ressources rares (le travail, le financement de l'investissement et d'autres biens et services) des secteurs des services des OMD et les autres secteurs, ainsi que le rôle des OMD dans l'accroissement des ressources de l'économie via le marché du travail et dans l'accroissement des revenus et des investissements à long terme. MAMS capte l'impact de scénarios différenciés pour pouvoir atténuer la compétition sur les ressources entre les secteurs des services OMD et les autres secteurs. Sur la base de cet outil d'analyse, des simulations ont été conduites pour mesurer les efforts consentis par les pouvoirs publics en faveur des OMD.

Le présent rapport a un triple objectif. Le premier porte sur l'évaluation des dépenses publiques nécessaires à la réalisation des OMD dans l'enseignement primaire, la santé, l'eau et l'assainissement. Le deuxième concerne l'identification des stratégies susceptibles de couvrir les besoins supplémentaires de financement et le troisième a trait à la recherche de compromis entre les dimensions macro-économiques et sociales des dépenses publiques supplémentaires pour la concrétisation des OMD à l'horizon 2015. Pour l'OMD1 relatif à la pauvreté, une méthode complémentaire de microsimulation a été adoptée pour évaluer les tendances d'évolution de la pauvreté au Maroc.

Ce rapport comprend donc trois chapitres. Le premier met en évidence les principales réformes mises en œuvre, au Maroc depuis 1990, ainsi que les performances économiques ultérieures au Maroc. Le deuxième chapitre dresse les différents aspects de la politique sociale ainsi que les progrès réalisés en matière d'objectifs du millénaire. Les objectifs qui seront analysés dans ce rapport sont OMD1, OMD2, OMD4, OMD5 OMD7a et OMD7b, du fait qu'ils sont les OMD traités par le modèle MAMS. Le troisième chapitre analyse les principaux résultats du modèle MAMS qui intègre des modules des OMD liés à la pauvreté, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Il décrit les mécanismes par lesquels les OMD interagissent entre eux et permet d'appréhender les complémentarités entre les dépenses qui y sont liées.

Chapitre I: Principales réformes et performance économique au Maroc

Section I : La croissance économique

Le choix de l'expansion dans la stabilité marque une rupture avec la politique économique menée depuis l'Indépendance. Un nouveau régime de croissance, moins inflationniste que par le passé, a débuté depuis le début des années 2000 se caractérisant par une reprise des investissements public et privé, par la consolidation du PIB non agricole et par une amélioration des équilibres extérieurs, permettant le renforcement des réserves de change. Ceci a ramené la croissance économique à une moyenne de 4.8% durant la période 2000-2009 au lieu de 3% entre 1990 et 1999 (voir tableau 1).

Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques (moyennes annuelles)

Indicateurs	1990-1994	1995-1999	2000-2009
Secteur extérieur			
Exportations de biens et services (% du PIB)	25,3	28,0	31,4
Importations de biens et services (% du PIB)	31,4	32,3	37,6
Investissement direct étranger (% du PIB)	1,4	1,9	4,5
Transferts des MRE (% du PIB)	7,2	5,5	7,5
Solde commercial (% du PIB)	-8,5	-7,6	-14,0
Compte courant (% du PIB)	-1,5	-1,0	1,7
Prix			
Inflation	6,2	2,7	1,7
Taux de change effectif réel (indice 2000 = 100)	87,9	96,4	94,1
Termes de l'échange (Base 100 = 1998)	93,3	92,3	96,0
Finances publiques et dette			
Pression fiscale (% du PIB)	20,5	19,1	18,8
Epargne publique (% du PIB)	3,7	3,1	1,7
Dette extérieur (% du PIB)	47,7	35,9	72
Dette intérieure (% du PIB)	25,6	33,3	25
Déficit budgétaire (% du PIB)	-2,6	-2,3	-2,5
Déficit budgétaire hors privatisation (% du PIB)	-3,3	-3,1	-3,5
Production emploi et salaires			
PIB pat tête réel (croissance annuelle en %)	1,1	1,0	2,8
PIB réel (croissance annuelle en %)	3,3	2,2	4,8
Taux d'emploi	40,7	46,3	45,9
Salaires brut annuel moyen (croissance annuelle en %)	4,4	6,2	5,9

Cette évolution s'explique par une amélioration du secteur des services (4,7%) suite à l'importante extension du secteur de transports (5,2%) et des communications (15,2%), qui a connu un essor remarquable avec le processus de privatisation à partir de 1998; deux secteurs qui ont contribué à 13% de la valeur ajoutée tertiaire durant cette période. Le secteur du commerce compte à lui a réalisé une évolution positive de 3,5% en moyenne annuelle. En plus, le tourisme qui représente à peu près 4,5% du tertiaire et dont les recettes constituent une source principale de devises pour le pays, a connu une amélioration significative. De même, le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît aussi un essor remarquable ces dernières années avec une croissance moyenne de 7%. De sa part le secteur agricole continue de refléter les conditions climatiques avec une croissance fluctuantes d'une moyenne de 7% durant cette période.

Pour ce qui est des emplois du PIB, la consommation finale a connu une certaine amélioration et sa contribution à la croissance économique est passée à 4,2 points en 2009. Ceci s'explique par la maîtrise de l'inflation qui a été ramenée aux alentours de 1,8% durant la période 2000-2009 et la concrétisation des acquis du dialogue social (augmentations des salaires).

La consommation finale intérieure continue de constituer l'agrégat le plus prépondérant dans la demande intérieure en représentant presque les trois quarts du PIB. Durant les deux dernières années, elle a affiché une augmentation de 1,8%. Une augmentation qui s'annonce aussi bien dans la consommation des ménages que dans celle de l'administration publique et qui incombe essentiellement au changement de sa structure avec l'émergence de nouveaux modes de consommation. Selon l'enquête de 2001 sur les dépenses de consommation des ménages, les dépenses alimentaires qui représentent le poste numéro un des dépenses des ménages ont tendance à baisser en faveur des dépenses en matière de logement, de transport et de télécommunication.

Par ailleurs, la consommation finale au Maroc est stimulée par le trend haussier de plusieurs facteurs déterminants qui jouent à sa faveur et qui ont tendance à l'augmenter davantage notamment : la diversification de l'offre par l'ouverture de l'économie sur de nouveaux marchés, l'augmentation des revenus à travers l'amélioration du marché du travail particulièrement dans les activités non agricoles, la progression des transferts des marocains résidents à l'étranger (8,3% du PIB), l'expansion des crédits à la consommation grâce aux réformes du système financier, l'augmentation des recettes voyages vu le dynamisme de l'activité de tourisme, la maîtrise de l'inflation et l'augmentation des dépenses de fonctionnement consécutive en partie du dialogue social.

D'autre coté et grâce à l'avancement pris par les réformes en matière du secteur financier et la consolidation de la confiance des opérateurs nationaux et étrangers, le Maroc a bénéficié d'une importante augmentation du taux d'investissement ces dernières années pour atteindre un niveau de 30% en 2006.

A travers un ensemble de mesures d'ordre législatif, institutionnel, organisationnel et fiscal, les pouvoirs publics se sont attelés au renforcement de l'attractivité du Royaume vis-à-vis des investisseurs étrangers et au-delà au soutien de l'investissement national. Le rapport IDE/PIB s'est nettement amélioré en atteignant 4% entre 2000 et 2009, faisant du Maroc un des pôles les plus attractifs dans la région MENA. En comparaison avec des pays concurrents de la région méditerranéenne, les niveaux atteints jusqu'alors prouvent que le Maroc a, effectivement, gagné du terrain en terme d'attractivité des investissements directs étrangers. Le tourisme, l'immobilier et les télécommunications s'accaparent la plus grande part de ces fonds captés par le Maroc.

L'analyse par nature de la formation brute de capital fixe montre que les produits de BTP et d'industrie ont absorbé plus de 90% de portefeuille destiné à l'investissement brut. La promotion du tourisme par l'augmentation du nombre de lits, la réhabilitation et l'extension du réseau routier, la réforme du secteur de transport, l'intension d'augmenter la productivité par le renouvellement du parc de matériels des unités industrielles, sont tous des facteurs qui ont anticipé la promotion des investissements dans ces secteurs.

Au cours des dernières années, l'investissement a fait preuve d'un dynamisme continu, comme en témoigne la hausse de 8,5% de la formation brute du capital fixe durant les années 2000-2009 contre 5% entre 1995 et 1999. Ce faisant, le taux d'investissement brut a atteint 36% du PIB en 2009 contre 25,9% en 2002. Cette évolution a été impulsée par la mise à niveau de l'appareil productif, par l'extension des capacités de production, par la dynamique de création d'entreprises et par les mesures prises pour relancer l'activité dans un contexte de détente des taux d'intérêt et de réduction des droits de douane sur les biens d'équipement et des demi-produits.

L'amélioration du taux d'investissement s'est traduite également par la mobilisation de l'épargne nationale et son placement dans l'acquisition des biens d'équipement ou de l'immobilier. Le taux de couverture des investissements par l'épargne nationale a affiché une nette performance ces huit dernières années en enregistrant une moyenne de 103%. Une allégresse de capacité de financement qui incombe essentiellement aux sources extérieures de financement notamment des revenus des RME. La part de l'épargne intérieure dans l'épargne nationale est en régression continue, elle est passée de 87% en 1998 à 80% en 2009. Le Maroc a considérablement assaini le secteur financier qu'il a pu attirer davantage de revenus extérieurs, mais l'économie nationale est ainsi devenue de plus en plus dépendante du financement extérieur.

La structure de l'épargne nationale fait apparaître que son amélioration est en grande partie imputable à l'épargne privée. Autrement dit, à la contribution effective aussi bien des ménages que des entreprises. L'épargne publique quant à elle est très conjoncturelle et demeure très faible et n'a représentée que 1.7% du PIB entre 2000 et 2009.

Les pouvoirs publics ont déjà lancé un ensemble de réformes dans le dessein de mobiliser l'épargne intérieure et de convertir l'épargne liquide qui est de court terme à une épargne de moyen et long terme, en améliorant le circuit de l'épargne institutionnelle et en renforçant le marché des capitaux. Le taux d'épargne intérieure, malgré une certaine atonie, a gagné à cet effet deux points ces cinq dernières années. Il est en moyenne aux alentours de 23,6%, mais il reste encore en deçà du niveau requis.

Section II : Le commerce extérieur

Les réformes du commerce extérieur engagées par le Maroc, à partir de la seconde moitié des années 1980, ont facilité l'ouverture de l'économie mais n'ont pas été suffisantes pour empêcher la dégradation de la compétitivité des entreprises au cours des années 1990. Cette situation est due au fait que, d'une part, la politique macro-économique a conduit à une appréciation du taux de change réel au cours de cette décennie, d'autant plus préjudiciable que les économies concurrentes ont procédé dans leur grande majorité à des dévaluations réelles.

L'ouverture de l'économie s'est en outre renforcée avec la ratification de l'accord d'association avec l'Union européenne en 2000 (signé en 1996), qui a pour conséquence le démantèlement graduel réciproque de la protection douanière entre le Maroc et l'UE pour les produits manufacturés. La 3ème et dernière tranche de suppression des droits de douane sur les biens importés de l'UE non produits au Maroc a été menée en 2003, tandis que les droits sur les produits en concurrence avec les produits marocains ont été diminués en mars 2003 d'une première tranche de 10 pour cent, leur démantèlement complet devant s'achever d'ici 2012 par tranches annuelles de 10 pour cent.

Cependant, le Maroc n'a pas encore pu tirer profit de son processus d'ouverture pour faire de ses exportations un moteur de croissance économique. En effet, la part des exportations dans le PIB ne s'est pas beaucoup éloignée d'une moyenne de 31% durant la période 2000-2009, obtenue principalement grâce aux exportations de produits finis de consommation, de demi-produits et des phosphates qui représentent respectivement 33, 25,5 et 8 pour cent des exportations des biens. De l'autre côté, la part des importations dans le PIB connaît un trend haussier. Elle est passée d'une moyenne de 31,4% entre 1990 et 1994 à presque 38% entre 2000 et 2009. Si les biens de consommation et d'équipement détiennent la part du lion avec 40% des importations totales, la facture énergétique occupe aussi une place de plus en plus importante du fait que le Maroc satisfait ses besoins énergétiques à 95% de l'extérieur.

La balance commerciale du Maroc connaît donc un déficit durablement élevé qui est passé d'une moyenne de 8,5% du PIB entre 1990 et 1994 à 14% entre 2002 et 2009. Toutefois, avec des recettes touristiques connaissant un taux de croissance moyen de 11,4% entre 2000 et 2009 durant les dernières années en s'établissant à plus de 52 milliards de dirhams en 2009 et surtout des transferts courants (principalement des marocains résidents à l'étranger) qui se situent aux alentours de 50 milliards de dirhams soit 8% du PIB, l'économie marocaine a pu dégager un excédent du compte courant à partir de 2001. Cependant, cet excédent qui a connu son maximum en 2001 avec un taux de 4,3% du PIB, n'a cessé de se dégrader pour passer à un taux négatif en 2009 (de -4,7%).

Section III : Les finances publiques

Pour accroître les ressources de l'État, une modernisation et une simplification du système fiscal ont été entreprises, avec l'introduction de la TVA en 1986, de l'impôt sur les sociétés (IS) en 1988 et de l'impôt général sur le revenu (IGR) en 1990. Cette réforme a été accompagnée par une réduction graduelle des taux particulièrement pour l'impôt sur les sociétés, et pour les tranches supérieures de l'impôt général sur le revenu. Introduisant une simplification et une modernisation du système d'imposition, la réforme fiscale a favorisé un accroissement plus rapide, comparativement au PIB, des recettes fiscales, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 8% sur la période 1990-2009.

Cependant, elle n'a pas conduit à un élargissement conséquent de la base imposable. La structure du système fiscal continue par ailleurs de se caractériser par la prédominance des impôts indirects, lesquels représentent toujours plus de 40% des recettes fiscales. De leur part les impôts directs au Maroc qui ont été marqués par une relative stabilité autour de 29% des recettes fiscales au cours des années 90, ont vu ce taux passé à 51% vers la fin de 2009. Ce changement de structure en faveur de la fiscalité directe est subséquent d'une part à l'instauration de l'IS et de l'IGR.

Les impôts indirects sont constitués principalement par la TVA, les droits de douane et les droits d'enregistrement et de timbre avec relativement 26%, 8,4% et 6,2% des recettes fiscales. La TVA s'est substituée à la taxe sur le chiffre d'affaire en avril 1986, c'est une taxe conçue pour porter principalement sur la consommation finale des agents économiques. Actuellement les taux de la TVA en vigueur sont au nombre de cinq : un taux normal de 20%, un taux pour l'immobilier de 14%, un taux pour le secteur touristique de 10%, un taux de 7% pour les produits de base et le taux 0% appliqué, entre autre, aux produits agricoles et aux produits de première nécessité.

Relativement aux recettes ordinaires, les recettes non fiscales se sont améliorées, en moyenne annuelle, passant de 24% entre 1980 et 1989 à 17,7% entre 1990 et 1999. Toutefois, elles se sont améliorées pour s'établir à 30,5% pendant la période (2000-2009).

L'analyse de l'évolution des dépenses publiques du Trésor permet d'observer que la tendance à la hausse de leur rythme est supérieure à celle du PIB. En effet, les charges de l'Etat (dépenses courantes) sont passées de près de 43 milliards de DH en 1990 à plus de 152 milliards de DH en 2009 (soit 20,7% du PIB). La part des dépenses ordinaires dans les dépenses totales du Trésor a augmenté au détriment de celle de l'investissement, passant de 78% en 1990 à 77% en 2009. Alors que, celle relative à l'investissement public est passée de 22% à 23% au cours de cette période.

Les intérêts de la dette publique du gouvernement centrale absorbent une part importante mais décroissante des recettes ordinaires: 10% en 2009 contre 26% en 1990. Des efforts appréciables ont été accomplis en matière de réduction de l'endettement public extérieur. Ramené au PIB, le service de la dette externe (intérêt seulement) est passé de 3.7% en 1990 à 2.9% 1995 et à 0.4% en 2009. Ceci revient à la baisse continue du stock de la dette et du taux d'intérêt sur le marché international ainsi que de la politique de gestion active de la dette.

En ce qui concerne le service de la dette publique intérieure (intérêts seulement), il a dépassé celui de la dette extérieure à partir de 1995 en raison de la croissance soutenue du stock de la dette intérieure. Ramené au PIB, il est passé de 2.8% entre 1990 et 1999 à 3% entre 2000 et 2009.

La compensation, quant à elle, qui a vu sa part dans les dépenses ordinaires baisser à 3.8% au cours de la période 1990-1999, a connu une augmentation pendant la période 2000-2009 pour se situer à plus de 9,4%. Ce dernier taux a tendance à la hausse en relation avec les efforts des pouvoirs publics pour préserver le pouvoir d'achat des ménages, vue la flambée des prix du pétrole et des produits alimentaires.

La recherche de l'équilibre des finances publiques passe nécessairement par la maîtrise des dépenses liées au personnel et au service de la dette qui représentent ensemble en moyenne 15% du PIB entre 1999 et 2009 et 75%, en moyen par an, des dépenses totales du Trésor durant la période 1990-2009 (68% entre 1999 et 2009).

Le solde ordinaire (la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires) du budget général de l'Etat, qui est devenu excédentaire à partir de 1987, s'est progressivement amélioré pour représenter 2,05% du PIB en moyenne sur la période 1999-2009, soit plus que 37% des dépenses d'investissement. Cette épargne publique a atteint un record en 2001 (4,5% du PIB) grâce aux recettes de privatisation de Maroc Telecom.

Le déficit global a fortement reculé, s'établissant à 2.6% du PIB en moyenne sur la période 1990-1999 contre 8.6% sur la période 1980-1989. La période 2000-2009 a connu un déficit global de presque 2,5% du PIB en moyenne, mais il est de 3,5% si on exclue les recettes de privatisation.

Le solde primaire (solde du budget général hors intérêt de la dette) en pourcentage du PIB qui a été négatif (-3,6%) au cours de la période 1980-1989, s'est amélioré après la période de rééchelonnement pour atteindre (-2,7%) entre 1990 et 1999 et (-2,5%) entre 2000 et 2009.

Un autre indicateur du déficit public est exprimé par le besoin de financement global du trésor. Au cours de ces vingt dernières années ce besoin représente une ponction nette exercée sur les ressources du reste de l'économie par l'administration publique. Sa couverture devient ardue

parce qu'elle alimente et entretient la spirale de la dette. Cette couverture de ce besoin a été assurée par un recours au marché intérieur plus large que par le passé. Ceci s'explique principalement par la baisse des capitaux extérieurs qui se sont révélés nettement en deçà des montants escomptés.

Le financement externe du déficit du Trésor s'est traduit depuis 1993 par des flux négatifs annuels. Il a représenté des sorties nettes de l'ordre de 1.3% du PIB entre 1993-1999 et 1% entre 2000-2009 contre des entrées nettes de l'ordre de 3.8% du PIB en moyenne au cours de la période 1980-1992 et ce au détriment de l'épargne nationale. Ainsi, les remboursements ont représenté en moyenne le double des tirages mobilisés chaque année. De ce fait, la dette extérieure a maintenu une tendance baissière pour atteindre 10.7% du PIB en 2009 contre 78% en 1990.

La diminution de l'endettement extérieur du Trésor trouve son origine principalement dans la poursuite de la gestion active de la dette extérieure à travers le remboursement par anticipation et la conversion de dettes en investissements. Cependant, cette politique de financement du trésor, qui a permis une forte baisse de l'endettement extérieur, pourrait être modulée à l'avenir de manière à préserver la croissance économique et à assurer un arbitrage constant entre les financements intérieur et extérieur.

Parallèlement, et compte tenu d'un choix délibéré basé sur une stratégie d'arbitrage en faveur des ressources internes visant à assurer le financement du Trésor à des conditions optimales en terme de coûts et de risques, dicté par la volonté de moderniser et dynamiser le marché financier domestique, le financement du déficit est assuré de plus en plus par des ressources intérieures. Ainsi, le taux de financement interne du déficit du Trésor est d'une moyenne de 3,3% du PIB entre 1990-1999 et de 3% du PIB entre 2000-2009, quant au taux d'endettement interne du trésor, il a passé d'une moyenne de 25.6% du PIB entre 1990 et 1994 à 43.6% entre 2000 et 2009.

En dépit des résultats atteints, la situation des finances publiques est restée fragile. Le train de vie de l'État est demeuré élevé par rapport au niveau de développement économique du pays et les incidences de la réforme fiscale sur les finances publiques se sont estompées à partir de 1993. En effet, le profil des finances publiques est marqué par plusieurs contraintes liées à la difficulté entre autres de la baisse des recettes douanières, comme conséquence immédiate du démantèlement tarifaire suite à l'accord libre-échange avec l'Union européenne et récemment avec les Etats-Unis d'Amérique, de l'extinction à terme des recettes de privatisation et de la forte pression d'une demande sociale de plus en plus exigeante ainsi que de la rigidité des dépenses à la baisse. Ces contraintes accentuent les inquiétudes concernant la viabilité à moyen terme des finances publiques marocaines.

Chapitre II : les différents aspects de la politique sociale et les progrès réalisés en matière d'OMD

Section I : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Situation récente

Les données sur la pauvreté et l'inégalité, observées par l'enquête sur le niveau de vie des ménages 2007, permettent d'évaluer, à mi parcours, la réalisation des cibles de l'Objectif 1 selon le genre et le milieu de résidence. Les cartographies de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité, désagrégées au niveau local le plus fin, permettent, à leur tour, d'analyser la concrétisation de cet objectif aux niveaux régional, provincial et communal.

Pauvreté mesurée aux seuils des Nations Unies

Mesurée à 1 \$ US PPA par jour et par personne, la pauvreté a diminué de 3,5% en 1990 à 2,0% en 2001, puis à 0,6% en 2008, contre une valeur cible de 1,8% à l'horizon 2015 des OMD. Pour un seuil de 2 \$ US PPA par jour et par personne, elle perd considérablement du terrain en passant de 30,4% en 1990 à 8,1% en 2008, face à un objectif fixé à 15,2% en 2015. Concernant la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique, elle a reculé de 4,6% en 1985 à 0,9% en 2008. L'indicateur qui surveille, à la fois, l'état nutritionnel et sanitaire des enfants de moins de 5 ans, en l'occurrence celui relatif à l'insuffisance pondérale fait ressortir l'effort à déployer pour atteindre l'objectif escompté à l'horizon 2015, soit 4,5% contre seulement 10,2% en 2003.

De son côté, la proportion d'individus souffrant de la faim, mesurée par le taux de pauvreté alimentaire, a reculé de 4,6% en 1990 à 0,9% en 2008 contre un objectif de 2,3% à l'horizon 2015.

Par ailleurs, la désagrégation des indicateurs de la pauvreté selon le genre et le milieu de résidence montre que le recul de l'extrême pauvreté et de la faim concerne aussi bien les hommes que les femmes, les citadins que les ruraux (cf. l'évolution des indicateurs ci-après).

Pauvreté mesurée aux seuils nationaux

La pauvreté et la vulnérabilité, mesurées aux seuils nationaux², ont baissé, elles aussi, de manière significative entre 2001 et 2008:

² Le Haut- Commissariat au Plan –Maroc mesure le seuil de la pauvreté relative conformément aux normes de FAO-OMS et la méthode d'estimation de la Banque mondiale. En 2007, ce seuil s'établit, par personne et par an, à 3834 DH dans le milieu urbain et à 3569 DH dans le milieu rural. Il vaut, en

- ✓ la pauvreté absolue est passée de :
 - 6,7% à 3,6% au niveau national ;
 - 2,3% à 1,3% en milieu urbain ;
 - 12,3% à 6,7% en milieu rural.
- ✓ la pauvreté relative de :
 - 15,3% à 8,8% au niveau national ;
 - 7,6% à 4,7% en milieu urbain ;
 - 22,0% à 14,2% en milieu rural.
- ✓ la vulnérabilité de:
 - 22,8% à 15,9% au niveau national ;
 - 16,6% à 11,7% en milieu urbain ;
 - 30,5% à 21,4% en milieu rural.

Ces données montrent que, entre 2001 et 2008, la pauvreté absolue a été réduite de 41,2%, la pauvreté relative de 42,5% et la vulnérabilité de 30,3%. Cependant, si, durant cette période, 1,7 million d'individus sont sortis de la pauvreté et 1,2 million de la vulnérabilité, 2,8 millions d'individus vivent encore au-dessous du seuil de la pauvreté relative. Afin de consolider les tendances constatées, les ressources dédiées à la lutte contre la pauvreté sont, de plus en plus, centrées sur les localités les plus pauvres, au moyen de cartes de la pauvreté, géographiquement fines et périodiquement mises à jour.

Inégalités sociales et spatiales

Le taux d'accroissement annuel moyen de la dépense de consommation par habitant, aux prix constants, a été, presque, trois fois plus élevé entre 2001 et 2007 qu'entre 1985 et 2001, notamment en raison de la hausse du revenu brut disponible par habitant de 4,3% par an.

Cette progression des niveaux de vie a bénéficié beaucoup plus aux classes aisées et modestes qu'aux classes moyennes. Le taux d'accroissement de la dépense par habitant est passé de 1,1% entre 1985 et 2001 à 3,2% entre 2001 et 2007 pour les classes modestes, de 0,9% à 4,3% pour les classes aisées et de 1,1% à 2,9% pour les classes moyennes³. Cette tendance a permis de stabiliser les inégalités sociales.

La répartition sociale des dépenses de consommation, mesurée par l'indice de Gini, a significativement stagné entre 2001 (Gini égal à 0,4063) et 2007 (0,4072)⁴, après une tendance à

moyenne, 2,15 \$ US PPA par jour et par personne (1 \$ US PPA = 4,88 DH). Est dit vulnérable, tout ménage dont la dépense par tête est entre le seuil national de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil. Il s'agit d'une population qui n'est pas pauvre, mais qui court un grand risque de pauvreté.

³ HCP (2009) : Les classes moyennes marocaines : définition, caractéristiques et facteurs d'évolution; Les Cahiers du Plan n° 25, septembre-octobre 2009; www.hcp.m

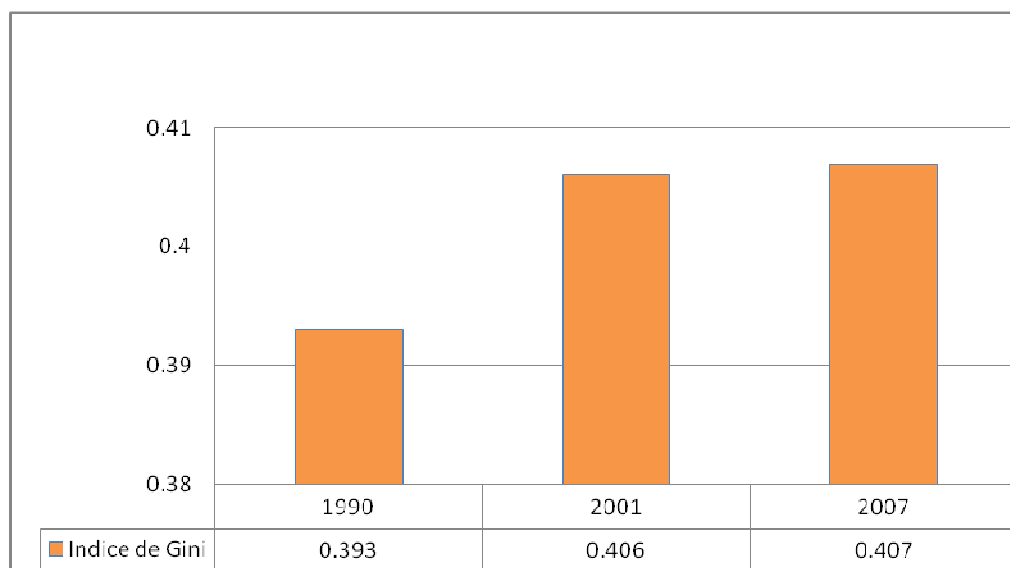
⁴ L'hypothèse nulle de l'égalité des indices de Gini pour 2001 et 2007 a été testée sur la base de la norme statistique normale asymptotique suivante :

la hausse entre 1990 et 2001 (Graphique 2). La stabilité des disparités sociales au cours des années 2000 est due, entre autres, au ciblage géographique des ressources publiques dédiées à la lutte contre la pauvreté, dont celles consacrées à l'INDH, et à une croissance des niveaux de vie favorable non seulement aux plus pauvres, mais aussi aux populations rurales.

En effet, le taux de pauvreté relative a été réduit, entre 2004 et 2007, de 41,6% dans les communes rurales cibles de l'INDH contre 27,8% dans le reste des communes rurales. De même, les populations pauvres obtenaient, entre 2001 et 2007, pour la première fois depuis 1985, le même bénéfice proportionnel de la croissance que les riches (les non pauvres)⁵. Parallèlement, le rapport entre les moyennes urbaine et rurale de la consommation par habitant a été réduit, pour la première fois depuis 1970, de 2 en 2001 à 1,8 fois en 2007.

Cependant, malgré la stabilité des inégalités entre 2001 et 2007, les 10% les plus aisés de la population totalisaient en 2007 près de 33% de la consommation des ménages et enregistraient une dépense par habitant de près de 12 fois celle des 10% les plus défavorisés. Les travaux du HCP montrent que l'atténuation des inégalités sociales et territoriales découlerait non seulement du ciblage géographique des ressources publiques, mais aussi d'une mobilité sociale ascendante centrée sur les tranches, inférieure et centrale, des revenus.

Graphique 1: Evolution des inégalités au Maroc entre 1990 et 2007



Source : HCP

$T = (G_{2007} - G_{2001}) / \sqrt{se(G_{2007})^2 + se(G_{2001})^2}$ où G et se(G) dénotent l'indice de Gini et son écart type. T calculé s'est établi à une valeur absolue (1,38) inférieure à 1,96, montrant que la différence entre les indices de Gini relatifs à 2001 et 2007 n'est pas statistiquement significative au seuil de 5%.

⁵ Cf. HCP, 2009 : Quel niveau de croissance pro-pauvre au Maroc ? ; www.hcp.ma

Défis majeurs en matière de lutte contre la pauvreté et l'inégalité

Dans ce domaine, deux défis majeurs sont à relever:

- le premier défi est de pérenniser les acquis dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Déjà, en 2007, à 8 ans de l'horizon 2015, le Maroc a atteint les valeurs cibles de l'objectif 1, relatives à la pauvreté et la faim. De 1990 à 2008, toutes les formes de pauvreté ont été réduites de plus de moitié, la pauvreté à 1 \$ US PPA de 84,0%, la pauvreté alimentaire de 80,4%, la pauvreté absolue de 71,2%, la pauvreté à 2 \$ US PPA de 73,4% et la pauvreté relative de 58,1%.
- le second défi est de faire face à la rigidité à la baisse des inégalités sociales. Celles ci ont été juste stabilisées au cours des années 2000, après une tendance à la hausse le long des années 1990. Rappelons qu'au Maroc la pauvreté est deux fois plus sensible à l'équité de la répartition des revenus qu'à la croissance économique⁶, de sorte que l'éradication des formes persistantes de pauvreté demeure tributaire d'une plus grande équité sociale et territoriale.

A cet égard, et dans le cadre des efforts déployés pour maintenir la cadence de la lutte contre le phénomène de la pauvreté, le Ministère du Développement Social de la Famille et de la Solidarité a élaboré avec l'appui technique du PNUD, et en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés un Cadre Stratégique National de Réduction de la Pauvreté qui s'inscrit totalement dans la philosophie et la vision de l'INDH et qui est entièrement voué au succès de cette initiative.

Il s'agit d'un cadre méthodologique qui a pour ambition de constituer un espace fédérateur pragmatique pour accroître la coordination, la convergence et la synergie des interventions des différents acteurs impliqués dans l'INDH, les services de l'Etat, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et la coopération internationale.

Ce cadre préconise une corrélation étroite entre les niveaux politique, économique et social. Ce qui implique de prendre en compte, à chacun de ces trois niveaux, les causes et les facteurs intrinsèques qui génèrent la pauvreté et l'exclusion sociale.

⁶ Cf. HCP (2009) : Dynamique de la pauvreté 1985-2007. Les Cahiers du Plan ; n° 26 ; novembre – décembre 2009.

Tableau 2: Evolution des indicateurs de l'OMD1

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2015
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US\$ par jour en PPA	Proportion de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour en PPA (%)	Ensemble	3,5	2,0	0,6	1,8
		Masculin	3,5	2,0	0,5	
		Féminin	3,5	2,0	0,6	
		Urbain	1,2	0,3	0,1	
		Rural	5,7	4,0	1,2	
	Indice d'écart de la pauvreté	Ensemble	0,0271	0,0346	0,0192	
	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation finale	Ensemble	6,6	6,5	6,5	
Cible 1 bis : Accès à un emploi productif et à un travail décent pour tous y compris les femmes et les jeunes	Taux de croissance moyen annuel du PIB par personne employée			8,2	2,3	
	Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et +	Ensemble		51,3	51,0	
		Masculin		77,9	76,1	
		Féminin		25,5	27,1	
	Proportion de la population salariée vivant avec moins d'1\$ PPA par jour (en %)		2,4	1,2	0,3	
	Proportion des indépendants dans la population active occupée en %	Ensemble		25,8	24,4	
	Masculin		30,6	29,0		
	Féminin		12,1	12,2		
	Proportion des aides familiales dans la population active occupée en %	Ensemble		31,1	26,8	
		Masculin		22,9	16,8	
		Féminin		54,5	53,1	
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)	Ensemble	(1992) 9,0	(2003) 10,2		4,5
		Masculin	9,5	10,4		
		Féminin	8,4	10,0		
		Urbain	3,3	6,5		
		Rural	12,0	14,0		
	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (%)	Ensemble	(1985) 4,6	1,8	0,9	2,3
		Masculin	4,6	1,8	0,8	
		Féminin	4,6	1,8	1,0	
		Urbain	2,4	0,3	0,1	
		Rural	6,2	3,7	2,0	
Cible 3. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 US\$ par jour en PPA	Proportion de la population disposant de moins de 2 US\$ par jour en PPA (%)	Ensemble	30,4	20,2	8,2	15,2
		Urbain	13,3	8,7	3,6	
		Rural	54,5	34,2	14,3	

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2015
Cible 4. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité	Taux de pauvreté absolue (%)	Ensemble	(1985) 12,5	6,7	3,9	6,2
		Urbain	6,8	2,3	1,3	
		Rural	18,8	12,3	7,2	
	Taux de pauvreté relative (%)	Ensemble	(1985) 21,0	15,3	8,9	10,5
		Urbain	13,3	7,6	4,8	
		Rural	26,8	25,1	14,4	
	Taux de vulnérabilité (%)	Ensemble	(1985) 24,1	22,8	17,5	12,05
		Urbain	17,6	16,6	12,7	
		Rural	29,2	30,5	23,6	
Cible 5 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses de consommation.	Part, dans les dépenses totales, des 50% les moins aisés de la population (%)	Ensemble	(1985) 24,2	23,4	23,6	--
		Urbain	23,5	24,2	23,7	--
		Rural	28,8	28,7	27,7	--
	Part, dans les dépenses totales des 10% les plus aisés de la population (%)	Ensemble	(1985) 31,7	32,1	33,1	--
		Urbain	31,8	30,9	33,7	--
		Rural	25,3	25,9	25,9	--
	Part, dans les dépenses totales des 10% les moins aisés de la population (%)	Ensemble	(1985) 2,6	2,6	2,6	--
		Urbain	2,4	2,8	2,7	--
		Rural	3,2	3,4	3,2	--

Sources: HCP, Enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages de 1985 et 2001, et sur les niveaux de vie de 1991 et 2007; Cartographie de la pauvreté, du développement humain et du développement social 2004.

Note (*): Les indicateurs relatifs à l'année 2008 sont tous obtenus à partir de la mise à jour de la dépense annuelle moyenne par personne, observée en 2007 par l'enquête sur le niveau de vie des ménages 2007. Cette mise à jour se fonde sur l'hypothèse d'un prolongement, à 2008, de la tendance des dépenses de consommation, observée entre 2001 et 2007.

Section II : Assurer l'éducation primaire pour tous

Contexte actuel

Face aux faibles impacts des réformes du système éducatif, le Maroc a lancé, en 1999/2000, la Charte Nationale de l'Education et de la Formation. Celle-ci s'est attachée à la réalisation de trois objectifs fondamentaux. Le premier porte sur la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité et de ses performances. Le deuxième concerne la réalisation d'une cohérence structurelle du système selon deux niveaux complémentaires: une intégration interne du système et son ancrage à son environnement socioéconomique. Le troisième objectif a trait à la modernisation des procédures et des méthodes de gestion et de pilotage du système.

Neuf années après, l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des recommandations de la charte fait ressortir une amélioration sensible des niveaux de la scolarisation, de la rétention et de l'alphabétisation. Cependant, le rythme de réalisation de certains objectifs de fréquentation scolaire reste lent et le développement quantitatif s'est fait au détriment de la qualité.

Pour y remédier, un plan d'urgence a été lancé en 2008/2009. Il vise à accélérer la mise en œuvre de la charte fixant de nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs aux horizons 2012 et 2015. Cet engagement des pouvoirs publics est matérialisé par l'accroissement continu du budget de l'Etat en faveur du secteur de l'enseignement qui a connu une augmentation de 33% en 2010 par rapport à 2008, atteignant environ 24% du Budget de l'Etat et 6,4% du PIB.

Evolution du taux de scolarisation au primaire

Le taux net de scolarisation des enfants de 6/11 ans a été estimé au niveau national, en 2008/09, à 90,5% contre 52,4% en 1990/91. Ce taux est passé de 35,9% à 90,6% en milieu rural contre respectivement 76,6% et 90,5% en milieu urbain. L'amélioration a été plus importante pour les filles, en milieu rural, pour lesquelles ce taux a presque quadruplé, au cours de la même période.

Pour ce qui est du taux brut de scolarisation, il a atteint 108% en 2008/2009 à l'échelle nationale, 106% en milieu urbain et 111% en milieu rural. Ce niveau élevé de la scolarisation dans les campagnes s'explique par la part importante des élèves qui n'appartiennent pas à la tranche d'âge 6/11 ans, soit 19% de l'effectif global scolarisé dans l'enseignement primaire (contre 14% en milieu urbain et 16% à l'échelle nationale). L'écart, entre les deux milieux de résidence, s'explique également par les redoublements qui caractérisent ce type d'enseignement en milieu rural.

Globalement, les efforts déployés ont permis une nette amélioration du taux de scolarisation, particulièrement en milieu rural. Ce dernier a quasiment rattrapé son retard par rapport au milieu

urbain. Cependant, la préservation des acquis dépend de la capacité de l'Etat à promouvoir la qualité ainsi que l'enseignement préscolaire et secondaire collégial.

Lutte contre l'analphabétisme

Le taux d'alphabétisation, de la population âgée de 10 ans et plus, a été estimé à 60,3% en 2009 contre 45% en 1994. En milieu rural, il est passé de 25% à 44,4%. Le niveau élevé de l'analphabétisme résulte, en partie, d'un passif hérité de l'époque coloniale et des premières années de l'indépendance. En effet, les personnes âgées de 45 ans et plus, soit 27% de la population âgée de 10 ans et plus, représentent, en 2009, 46,4% du total des analphabètes. Il est dû, également, aux défaillances et aux déperditions importantes qui affectent le système éducatif.

Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans est passé de 58% à 79,5% entre 1994 et 2009. L'amélioration a été plus sensible chez le sexe féminin dont le taux est passé, au cours de la même période, de 46% à 72,1% contre respectivement 71% et 86,7% pour le sexe masculin. Néanmoins, la concrétisation de l'objectif de généralisation de l'alphabétisation des 15-24 ans exige l'amélioration des performances des programmes de l'éducation non formelle et la lutte contre l'abandon scolaire.

Difficultés rencontrées

Il ressort des évaluations réalisées ces dernières années que malgré les efforts déployés et le progrès que connaît le secteur de l'éducation, celui-ci reste confronté à plusieurs obstacles qui réduisent le rythme de son développement. La pauvreté et l'enclavement constituent les principales entraves exogènes à la scolarisation et aux déperditions scolaires. Les autres facteurs, à caractère endogène, sont liés à la quantité et à la qualité des infrastructures en milieu rural.

Stratégie adoptée

Pour surmonter les problèmes du secteur de l'enseignement, le plan d'urgence, lancé au début de l'année scolaire 2008-2009, vise en priorité le développement quantitatif et qualitatif du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que la réhabilitation des établissements scolaires. Il vise la consolidation de la généralisation de l'enseignement, l'amélioration continue de la qualité, la promotion de l'excellence et de la réussite scolaire, l'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux et le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines. Ce plan s'articule autour de quatre axes:

a- Espace 1: Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans et ce, à travers:

- le développement du préscolaire;
- l'extension de l'offre d'enseignement obligatoire;
- la mise à niveau des établissements ;

- l'égalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire ;
- la lutte contre le redoublement et le décrochage ;
- la promotion et le développement de l'éducation physique et du sport scolaire ;
- l'équité en faveur des enfants et communautés à besoins spécifiques ;
- la révision des curricula ;
- l'intégration des TIC et de l'innovation dans les apprentissages ;
- l'amélioration du système d'évaluation et de certification ;
- l'amélioration de la qualité de la vie scolaire ;
- le renforcement de la santé scolaire et de la sécurité humaine.

b- Espace 2: Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université par les actions suivantes:

- la mise à niveau de l'offre pour l'enseignement secondaire qualifiant- lycées et internats ;
- la promotion de l'excellence ;
- l'amélioration de l'offre d'enseignement supérieur ;
- la promotion de la recherche scientifique.

c- Espace 3: Affronter les problématiques transversales du système à travers:

- le renforcement des compétences des personnels de l'enseignement ;
- le renforcement des mécanismes d'inspection et d'encadrement de l'enseignement scolaire ;
- l'optimisation de la gestion des ressources humaines ;
- la gouvernance, la planification et la gendérisation ;
- la modernisation et l'optimisation du système d'information ;
- le renforcement de la maîtrise des langues ;
- la mise en place d'un système d'information et d'orientation efficient.

d- Espace 4: Se donner les moyens de réussir en privilégiant les vecteurs suivants:

- l'optimisation et la pérennisation des ressources financières ;
- la mobilisation et la communication autour de l'école ;
- le développement de l'enseignement privé.

Dans ce cadre, les principaux objectifs de ce plan se résument comme suit:

- relever le taux de scolarisation à 95% dans l'enseignement primaire et à 90% au niveau de l'enseignement collégial, ce qui implique la réalisation durant la période 2009-2012 de 3.600 salles de classes dans le préscolaire et 2.500 dans le primaire, 720 collèges et 320 lycées ;
- développer la capacité d'accueil dans les universités à travers l'extension du réseau des structures universitaires, améliorer le rendement interne et externe de ce secteur et encourager la promotion de l'excellence et de la recherche scientifique ainsi que l'orientation des étudiants vers les branches scientifiques et techniques.
- réduire le taux de déperdition scolaire de 5,7% à 2,5% par an à travers l'élargissement du réseau des internats et des cantines scolaires et remédier à la problématique de l'éloignement des écoles dans le monde rural par la mise en place du transport scolaire.

- améliorer la qualité et le rendement de l'enseignement et son adéquation avec les besoins du marché du travail à travers le renforcement de la formation qualifiante, l'intensification de la formation continue, la généralisation de l'accès aux technologies de l'informatique dans les établissements scolaires et la réalisation de 10.000 logements dans les établissements ruraux au profit des enseignants ;

L'enveloppe globale estimée pour la concrétisation du plan d'urgence est de 43 milliards de DH pour la période 2009/2012.

Tableau 3: Evolution des indicateurs de l'OMD2

Cibles	Indicateurs	1990	1994	2004	2009	2015
Cible 6 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (6-11 ans)	(1991)				
	Ensemble	52,4	60,2	87,0	90,5	100
	Masculin-urbain	77,5	84,2	91,2	90,8	
	Féminin-urbain	71,7	79,8	89,8	90,2	
	Masculin-rural	48,8	55,7	88,5	93,2	
	Féminin-rural	22,5	30,1	78,5	87,9	
	- Taux d'achèvement du primaire (avec redoublement)	(1991)	(1999)	(2000)	2008	
	Ensemble	46,6	55,3	75,4	87,5	98
	Masculin	55,0	61,7	78,7	86,5	
	Féminin	38,0	48,7	72,0	88,4	
	- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15-24 ans					
	Ensemble		58	70,9	79,5	100
	Masculin		71	81,6	86,7	
	Féminin		46	60,4	72,1	
	Urbain		80	88,0	91,8	
Rural		35	51,1	65,1		
Cible7. D'ici à 2015 généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire	Taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire (4-5 ans)	(1991)				
	Ensemble	40,5	39,4	50,1	48,2	100
	Masculin	55,2	54,5	60,2	55,6	
	Féminin	25,1	23,6	39,6	40,5	
Cible 8. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales	Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans)	(1991)				
	Ensemble	17,5	20,2	31,9	44	100
	Masculin-urbain	39,5	43,1	51,4	65,1	
	Féminin-urbain	31,9	37,5	52,3	68,4	
	Masculin-rural	3,4	4,6	14,3	22,5	
	Féminin-rural	1,1	1,6	8,9	16,2	
Cible 9. D'ici à 2015, réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus)	- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus					
	Ensemble		45	55,9	60,3	80
	Masculin		59	67,9	71,9	
	Féminin		33	44,2	49,2	
	Urbain		63	69,6	71,6	
	Rural		25	38,1	44,4	

Source : HCP et Département de l'Éducation Nationale

Section III : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Grâce à l'amélioration des conditions de vie, en général, des programmes de prévention et de lutte contre les maladies, en particulier, le Maroc a, globalement, réalisé des progrès significatifs en matière de santé. En témoigne l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 65.5 ans en 1988 à 72.9 ans en 2009.

L'évaluation de l'état de santé de la population, à travers un certain nombre d'indicateurs, montre que cette évolution a été possible du fait, particulièrement, du recul de la mortalité infanto-juvénile.

Niveaux et tendances

Parmi l'ensemble des décès annuels, la proportion d'enfants qui meurent avant leur cinquième anniversaire était de 42% vers 1980 ; elle ne représentait plus que 20% en 1987 et 13% en juin 2008 –juin 2009⁷.

C'est ainsi qu'après avoir été très élevée vers 1980 avec 143 décès avant cinq ans, pour mille naissances, la mortalité infanto-juvénile au Maroc a diminué de moitié pour atteindre un taux de 76% vers la fin des années 80, puis 47% au cours de la période 1999-2003. Selon les résultats provisoires de l'END 2009/10, la mortalité infanto-juvénile ne serait plus que de 37,9% (juin 2008 -juin 2009).

Quant au taux de mortalité infantile, il a diminué de 57% en 1987-1991 à 40% en 1999-2003 puis à 32,2% entre juin 2008 et juin 2009, soit une régression de 30% et de 20% respectivement. Pour ce qui est de la mortalité juvénile, elle a chuté, entre ces dates, respectivement, de 20% à 8% puis à 5,7%, soit des diminutions successives de 65% et de 29%.

Parallèlement, la mortalité néonatale a connu une diminution passant de 31% en 1987-91 à 27 % en 1999-2003 (variation relative de 13%) et la mortalité post-néonatale (1-12 mois) est passée respectivement de 26% à 13% enregistrant une baisse de 50%. Cette évolution s'explique par l'apport de certains programmes spécifiques de santé de la mère et de l'enfant.

En effet, la couverture vaccinale a eu un impact considérable sur la situation épidémiologique de certaines maladies cibles telles que la poliomyélite et la diphtérie dont le dernier cas a été, respectivement, déclaré en 1987 et en 1991. Le Programme National d'Immunisation (PNI) a permis aussi d'éliminer le tétanos néonatal comme l'une des causes de mortalité néonatale et de

⁷ Estimations provisoires à partir du 1^{er} passage de l'Enquête Démographique à passages répétés (END 2009/10)

réduire la mortalité liée à la rougeole et à la coqueluche. Le Maroc a été le 1er pays de la région EMRO⁸ à avoir obtenu la certification de l'élimination du tétanos néonatal.

En 2008, ce PNI a permis d'atteindre un taux de couverture vaccinale par le BCG (Bacille de Calmette et Guérin) de 96%, par le VAR (Vaccin anti rougeole) de 94%, par HB3 (troisième prise du vaccin contre l'hépatite B) de 94%. De même, la vaccination des femmes a permis la protection de 90% de nouvelles naissances.

Par ailleurs, le Programme National de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques (PLDM) et le Programme National de Lutte contre les Maladies de Carences (PLMC) ont contribué à la réduction notable des décès en bas âge à travers :

- la promotion de la thérapie de réhydratation orale chez l'enfant (TRO) ;
- la promotion de l'allaitement maternel ;
- la supplémentation de enfants en vitamines A et D;
- l'enrichissement des aliments de base en micronutriments (farine industrielle en fer, sel en iode, huile de table en vitamines A et D)⁹.

D'autres interventions ont contribué à la baisse de la mortalité telles que la lutte contre la malnutrition et les troubles dus aux carences en micronutriments (vitamine D et iode, puis, plus récemment, vitamine A et fer).

Toutefois, pour atteindre le quatrième objectif du millénaire, à savoir, la diminution des deux tiers de la mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015, soit une mortalité infanto-juvénile de 25% et infantile de 19%, des efforts plus importants sont nécessaires, particulièrement en milieu rural qui connaît une surmortalité des enfants de moins de 5 ans à toutes les tranches d'âge considérées et quel que soit le sexe de l'enfant.

Contraintes

La lenteur de la baisse de la mortalité infanto-juvénile, trouve son explication, entre autres, dans la verticalité des programmes spécifiques adoptés jusqu'à la fin des années 90. Ces facteurs sont responsables d'une qualité insuffisante de la prise en charge des enfants malades.

En outre, les programmes de santé maternelle et infantile n'avaient pas accordé au nouveau-né tout l'intérêt nécessaire jusqu'à l'année 2008. Dans son plan d'action 2008-2012, le Ministère de

⁸ Eastern Mediterranean Regional Office (EMRO)

⁹ La couverture de la supplémentation des enfants en vitamine 'A', a atteint pour la 1ère dose: 75%, 2ème dose: 53 % et la 3ème dose: 41 %. La couverture de la supplémentation des femmes en post partum par la vitamine 'A' (1ère dose) a atteint 78 %, la couverture de la supplémentation en vitamine 'D', (1ère dose et 2ème dose) a atteint respectivement 88 % et 81 %.

la Santé a inscrit la mise en œuvre de la stratégie de prise en charge du nouveau-né parmi les priorités nationales.

L'accessibilité physique et financière aux soins et la qualité insuffisante des services de santé constituent aussi des contraintes non négligeables à cet égard. D'autant plus qu'elles sont associées à des déterminants de base qui ne relèvent pas du seul système de santé, mais qui sont de nature socio-économique, démographique et culturelle. Ainsi, la pauvreté, l'analphabétisme et les mauvaises conditions d'hygiène figurent parmi les contraintes fortes qui ont été relevées.

Stratégie adoptée

En vue d'accélérer la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie pour la période 2008-2012 qui vise à assurer l'équité de l'offre de soins entre les régions et entre les milieux urbain et rural, à en faciliter l'accès aux plus démunis et à crédibiliser le système de santé en améliorant sa réactivité et en réduisant le coût des soins et des médicaments.

Dans ce cadre, et comme alternative aux programmes verticaux, plusieurs actions susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de l'enfant et à la réduction de la mortalité infantile ont été entreprises. Il s'agit de la généralisation de la PCIE¹⁰ dans les établissements de soins de santé de base et l'élaboration de directives cliniques destinées à améliorer la qualité du suivi médical de l'enfant conformément aux recommandations de l'Assurance Maladie Obligatoire.

Dans cette perspective, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Action National de l'Enfance, en conformité avec la déclaration « Un Monde digne de ses enfants », pour la période 2006-2015 et a retenu la réduction de la mortalité infantile comme objectif prioritaire du plan d'action mis en place pour la période 2008-2012. Dans ce cadre il est prévu de mettre en œuvre les actions suivantes:

- accélérer la généralisation de la stratégie PCIE en tant qu'approche de soins de santé primaire de l'enfant ;
- améliorer la qualité de prise en charge du nouveau-né ;
- mettre en œuvre la politique nationale de santé de l'enfant ;
- consolider et renforcer le PNI avec notamment l'introduction de nouveaux antigènes à savoir le vaccin contre le pneumocoque (cause de la pneumonie) et le vaccin contre le rotavirus (cause de 40% des diarrhées);
- intensifier la lutte contre les troubles nutritionnels à travers la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Nutrition ;
- renforcer la composante périnatale du programme « Maternité Sans Risque » avec l'instauration d'unités régionales de néonatalogie ;
- améliorer la gestion des ressources humaines et normaliser les soins pour l'enfant aussi bien en ambulatoire qu'en milieu hospitalier notamment pour le nouveau-né ;

¹⁰ PCIE : Prise en Charge Intégrée de l'Enfant.

- élargir la couverture sanitaire en milieu rural et améliorer la continuité des soins avec l'institutionnalisation d'un système de référence et de contre référence ;
- généraliser en 2010 le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) lancé en novembre 2008, après l'entrée en vigueur en Août 2005 de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ;
- mettre en œuvre des programmes visant à réduire la pauvreté.

Tableau 4: Evolution des indicateurs de l'OMD4

Cibles	Indicateurs		1982-1991	1994-2003	2008	2015
Cible 15 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)	Ensemble	76 (*)	47 (**)	37,9 +	25
		Garçons	88	59		29
		Filles	80	48		27
		Urbain	59	38		20
		Rural	98	69		33
	Taux de mortalité infantile (%)	Ensemble	57 (*)	40 (**)	32.2 +	19
		Garçons	69	51		23
		Filles	57	37		19
		Urbain	52	33		17
		Rural	69	55		23
Taux de mortalité néonatale (%)	Ensemble	31 (*)	27 (**)	-	10	
	Garçons	39	33		13	
	Filles	29	23		10	
	Urbain	30	24		10	
	Rural	36	33		12	
Taux de mortalité juvénile (%)	Ensemble	20 (*)	7 (**)	5.7 +	7	
	Garçons	20	8		7	
	Filles	24	11		8	
	Urbain	7	5		2	
	Rural	31	15		10	
Proportion des enfants ayant fait toutes les vaccinations (%)	Ensemble	(1992)	(2003-2004)			
	Garçons	75,7	89,1	94 % (***)	95,0	
	Filles	76,0	86,8		95,0	
			91,2		95,0	
Taux de glissement entre la 1ère et la 3ème prise (DTCoq et Polio) (%)	Ensemble	(1992)	(2003-2004)	-	< 4	
	Garçons	12,4	2,7			
	Filles	11,9	2,5			
			2,8			
Proportion des enfants vaccinés contre la rougeole (%)	Ensemble	(1992)	(2003-2004)	94 % (***)	95,0	
	Garçons	79,8	90,4		95,0	
	Filles	79,9	88,2		95,0	
			91,2			
Taux d'allaitement maternel exclusif à 6 mois (%)	Ensemble	(1992)	(2003-2004)	(2006)++		
		51	32	15,1		
(*) 1987-1991 (**) 1999-2003 (+) Résultats provisoires du premier passage de l'END 2009/10 (***) Système National d'Information Sanitaire (Ministère de la Santé) ++ : Enquête Nationale à Indicateurs Multiples et Santé des Jeunes (ENIMSJ).2006-2007						

Source: Ministère de la Santé et Haut commissariat au plan

Section IV : Améliorer la santé maternelle

Les politiques et les programmes lancés à partir des années 90 ont accordé à la santé des femmes, particulièrement celles en âge de procréation, une place de choix. A la lumière des principaux indicateurs y afférents, notamment ceux relatifs aux risques de la mortalité liés à la maternité, au suivi de la grossesse, à l'assistance à l'accouchement et à ceux sur les maladies transmissibles et le sida, il s'avère que des progrès significatifs ont certes été enregistrés, mais demeurent en deçà des objectifs escomptés.

Niveaux et tendances

La mortalité maternelle est un phénomène difficilement mesurable en l'absence de données d'un système d'enregistrement fiable des décès par cause. Les données d'enquêtes réalisées jusqu'à présent ne permettent pas de donner une mesure précise de ce phénomène en raison de l'importance de l'erreur de sondage qui entache les estimations obtenues, de la méthode d'estimation indirecte, celle des sœurs, la plus fréquemment utilisée, et de la période de référence plus ou moins longue de ces estimations ce qui ne permet pas d'évaluer les progrès récents réalisés. Il y a lieu de noter à cet égard que la dernière estimation de ce phénomène au Maroc remonte à la fin des années 1990 (enquête PAPFAM 2003-2004) et concerne une période de référence de dix ans.

Afin de contribuer à mieux mesurer la mortalité maternelle au Maroc, une enquête nationale démographique (END) à plusieurs passages est en cours de réalisation auprès d'un grand échantillon de plus de 105 000 ménages. Elle devrait permettre de livrer des estimations issues de trois approches différentes: une estimation directe rétrospective (5 ans avant l'enquête); une estimation basée sur le suivi des grossesses durant les passages de l'enquête, et une estimation au troisième passage selon la méthode des sœurs. Ces approches devraient permettre de cerner avec le plus de précision possible l'ordre de grandeur de la mortalité maternelle au Maroc.

En attendant, sur la base des résultats provisoires du 1er passage de l'END 2009/10, le taux de mortalité maternelle ajusté se situe à 132 décès pour 100 000 naissances vivantes entre juin 2004 et juin 2009¹¹. Comparée aux estimations approximatives de l'EPSF de 2003-2004 (227 décès maternels pour 100 000 naissances au cours de 1995-2003), la mortalité maternelle au Maroc aurait reculé de près de 42%, s'inscrivant ainsi dans la tendance d'évolution qui a caractérisé les indicateurs de développement humain durant la décennie écoulée.

La baisse de la mortalité maternelle est fortement corrélée à celle de la fécondité. En effet, selon l'END 2009-10 (1er passage), l'indice synthétique de fécondité est passé à 2,36 enfants par femme, fin 2008, après avoir été de 2,47 en 2004, selon le RGPH 2004 et de 4 enfants par

¹¹ Youssef Courbage, Rapport de mission au HCP 22-24 février 2010.

femme au début des années 1990. Il se situe au dessous du seuil de remplacement (2,04 enfants par femme) en milieu urbain et à 2,8 enfants par femme en milieu rural.

L'élargissement de l'utilisation des services de la planification familiale arrive en tête des déterminants de la baisse de la fécondité au Maroc. Le taux de prévalence contraceptive (femmes mariées de 15 à 49 ans) a, en effet, sensiblement augmenté, passant de 42% en 1990 à 63 % en 2004.

Outre l'effet de la réduction importante de l'indice synthétique de fécondité sur la baisse de la mortalité maternelle, il y a lieu de signaler la contribution de l'évolution favorable de certains déterminants, notamment, la couverture des consultations prénatales.

Si les données de l'enquête sur la Population, la Santé et la Famille de 2003-04 sont aujourd'hui caduques, il n'en demeure pas moins qu'elles révèlent une nette tendance à l'amélioration de ces déterminants¹².

Il convient de noter à cet égard que selon les estimations fournies par l'EDN 2009-10, la proportion de femmes enceintes de 8 mois qui ont eu recours à une consultation prénatale s'élève à 80%.

Malgré cette tendance à la baisse de la mortalité maternelle et le recours aux soins liés à la grossesse, la mortalité et la morbidité maternelle et néonatale demeurent élevées, constituant toujours un problème de santé publique, ce qui a ramené les pouvoirs publics à mettre en place un plan d'action ambitieux visant l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle.

Contraintes

Les déficits structurels et organisationnels de certaines maternités hospitalières et maisons d'accouchement ont nécessité le déploiement d'un programme de mise à niveau de ces structures, surtout dans le milieu rural enclavé et le périurbain.

Les contraintes qui influençaient la santé maternelle sont également liées aux conditions d'accès aux services de santé au niveau territorial, particulièrement l'accès à l'accouchement dans les structures médicalisées. Une bonne partie des femmes sont confrontées à des problèmes d'accès aux soins qu'ils soient d'ordre financier ou physique/distance. Le transport des parturientes par exemple, est un aspect problématique de la prise en charge qui empêche beaucoup de femmes

¹² 68% des femmes enceintes ont eu recours à une consultation prénatale. Le pourcentage des accouchements assistés est passé de 31 en 1987-91 à 63% en 1999-2003. Le taux de consultations post-natales est de 65%. Le taux de césariennes est de 5,4%.

enceintes en milieu rural d'accéder aux structures médicales. Les facteurs d'ordre culturels constituent aussi une barrière d'accès aux services de santé.

En somme, le diagnostic fait à ce sujet, indique trois types de contraintes:

- l'accès physique et financier aux soins obstétricaux d'urgence ;
- l'insuffisance en personnel et en qualité de soins ;
- l'insuffisance dans la coordination et le pilotage des actions.

Stratégie adoptée

Le Gouvernement a mis en place un plan visant à accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, en tant que composante prioritaire de la stratégie de santé 2008-2012. Des mesures urgentes ont été prises dont les plus importantes sont la gratuité des accouchements et des césariennes au niveau des maisons d'accouchement et des maternités hospitalières, la gratuité du transport entre les différents niveaux de prise en charge en cas de besoin pour la mère ou pour le nouveau né et l'amélioration du niveau d'attraction des maisons d'accouchement, notamment en milieu rural et périurbain.

Le plan national spécifique visant l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile mis en place repose sur 3 axes stratégiques:

- Axe 1: réduction des barrières d'accès aux soins obstétricaux et néonataux et amélioration de la disponibilité d'un personnel qualifié dans les structures d'accouchement.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en place dont notamment la gratuité des accouchements, de la césarienne et du transport sanitaire, la création des mini- Services d'assistance médicale d'urgence (SAMU) obstétricaux pour réguler les urgences obstétricales et néonatales en milieu rural et la disponibilité d'un personnel qualifié, ainsi que le renforcement des compétences et la prévention et le dépistage des grossesses à risque notamment par la mise en place des unités médicales mobiles (UMM).

- Axe 2: amélioration de la qualité de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement ; les complications obstétricales directes sont responsables de 80% des décès maternels (hémorragie, infection, éclampsie, fausse couche,..) contre seulement 20 % de causes indirectes (anémie, hypertension artérielle, diabète, ...).

Pour ce faire, un audit de toutes les maisons d'accouchement et de toutes les maternités hospitalières a été réalisé et des plans de mise à niveau des structures d'accouchement, ainsi que l'humanisation de ces structures sont en cours de mise en œuvre.

- Axe 3: amélioration du pilotage du programme de lutte contre la surmortalité maternelle et infantile et ce, à travers la mise en place d'un système de surveillance des décès maternels et néonataux et de suivi des actions et la mobilisation sociale, plaidoyer et partenariat autour de la maternité sans risque.

Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en place de la déclaration obligatoire des décès des femmes de 15-49 ans et l'audit confidentiel de ceux qui sont dus à la grossesse, à l'accouchement et aux suites de couches.

Tableau 5: Evolution des indicateurs de l'OMD5

Cibles	Indicateurs	Milieu	1987-1991	1999-2003	2008*	2015	
Cible 14 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité Maternelle	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	Ensemble Urbain Rural	1985-1991 332 284 362	1995-2003 227 187 267	2004-2009 132 +	83	
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	Ensemble Urbain Rural	31 64 14	63 85 40	(2009) 83	90	
Cible 15 : Atteindre d'ici 2015, un accès universel à la santé de la reproduction	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale	Ensemble Urbain Rural	33 61 18	68 85 48	80 + 94 + 68 +	90	
	Besoins non satisfaits de planification familiale (en %)		(1992)++ 19,7	(2003-2004) 10			
	Taux de fécondité chez les adolescentes (15-19 ans) (pour 1000)	Ensemble Urbain Rural	(1994) 28,6 20,7 36,4	(2004) 19,1 13,5 25,2	(2008) 17,3 12,4 23,3		
Cible 16 : Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe entre les femmes et les hommes	Part des accouchements espacés entre 7 et 17 mois (%)	Ensemble Urbain Rural	10,4 10,3 10,5	7,2 5,6 8,6			
	Taux de césarienne			5,4	6,4	8,9	
	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation post-natale	Ensemble Urbain Rural		65 87 42		80 95 60	
	Taux d'utilisation de la contraception	Ensemble	(1992) 42	(2003-04) 63			65
		Urbain Rural	55 32	66 60			65 65

Sources: Ministère de la Santé, + Haut Commissariat au plan END 2009-10, résultats provisoires du 1er passage
++ : Santé de reproduction au Maroc : facteurs démographiques et socioculturels 1998. CERED.

Section V : Assurer un développement durable

Le Maroc, qui a adopté la déclaration sur l'environnement et le développement du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1995 et le protocole de Kyoto en 2002, a fait de la protection de l'environnement l'une des priorités de tous les projets de développement. Cette priorité s'est confirmée par une volonté politique forte se traduisant par l'élaboration d'une première Stratégie Nationale de la Protection et du Développement Durable en 1995, déclinée en un Plan d'Action National pour l'Environnement "PANE" (1997- 2001) dans le cadre d'un processus de concertation et de participation, avec un financement de 2,2 milliards de DH.

Par ailleurs, des efforts importants ont été fournis ces dernières années sur les plans institutionnel et réglementaire. Plusieurs lois environnementales ont été adoptées visant la rationalisation de la gestion de l'eau dans un cadre participatif, concerté et décentralisé, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la lutte contre la pollution de l'air et la gestion des déchets.

Ce cadre réglementaire qui prévoit un régime d'incitations financières et d'exonérations fiscales a été conforté par la création d'instruments et de mécanismes de financement. Il s'agit, notamment, du Fonds National pour la protection et la mise en valeur de l'Environnement (FNE) créé en tant que Compte d'Affectation Spécial en 2007, du Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP) mis en œuvre en 1998 en partenariat avec l'Agence Allemande de coopération financière (KFW) et du Mécanisme pour le Développement Propre (MDP) mis en place en 2002 dans le cadre du protocole de Kyoto permettant aux pays développés d'obtenir des crédits de réduction des émissions.

Situation actuelle

Pour faire face à la pression sur les ressources naturelles, résultant de l'expansion démographique, du mode d'occupation de l'espace, de l'exploitation peu viable de ces ressources, exacerbée par les impacts non maîtrisés des changements climatiques, des efforts intensifs se sont déployés pour doter le pays d'outils adéquats de gestion et de protection de l'environnement.

En matière de préservation des ressources naturelles, des efforts notables ont été déployés en faveur de la biodiversité, des forêts, des sols et des oasis.

Avec plus de 24500 espèces de faune et près de 8000 espèces de flore, le Maroc occupe une place de choix, après la Turquie, en matière de diversité dans le pourtour méditerranéen. La déforestation, le surpâturage, l'urbanisation et la pollution constituent les causes majeures de l'appauvrissement de la biodiversité du Maroc et de l'extinction de certaines espèces.

Pour préserver cette biodiversité, 10 parcs nationaux ont été créés, répartis sur une superficie de plus de 770000 ha ainsi que quelques réserves de biosphère (arganier, intercontinentale de la méditerranée, etc.). De même 164 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique ont été identifiés, à travers le pays, répartis sur une superficie de 2,5 millions d'hectares. Le Maroc a développé également une stratégie nationale et un plan d'action visant la protection de son patrimoine biologique. Ils prévoient la conservation de la biodiversité à Jbel Gourougou et lagune Marchika (Nador) et à l'embouchure de la Moulouya (Berkane) ; la protection et la valorisation des écosystèmes de Laâyoune et Boujdour et de l'oasis de Figuig.

La dégradation déjà préoccupante des espaces forestiers marocains (9 millions d'ha), en régression de 31000 ha par an a fait de la protection de la forêt une des priorités des actions de développement. Le reboisement annuel¹³ a connu un accroissement significatif durant les dernières décennies, passant de 10000ha par an au début des années 80 à plus de 33000 ha par an à la fin de l'année 2006. Cependant, le rythme de reboisement actuel demeure insuffisant pour inverser la tendance à la dégradation observée et répondre aux besoins du pays et notamment aux objectifs du programme prévu de reboisement de 500000 ha sur 10 ans.

L'érosion hydrique engendre une perte annuelle de sols dépassant 4000t/km² dans les régions du Rif et du pré-Rif et l'envasement des barrages à hauteur de 75 Mm³/an. Pour remédier à cette situation, les actions de conservation entreprises ont porté sur 440000 ha. En matière de lutte contre l'ensablement, les réalisations sur la période 2002-2006 ont porté sur la fixation de 1650 ha dans 16 provinces, portant le total des dunes fixées à 33350 ha, permettant ainsi la protection des principales villes côtières (Agadir, Essaouira, Kenitra, El Jadida, Laâyoune...), de 33 villages dans les zones du sud et de 8500 ha de palmeraies.

Les oasis marocaines sont également des écosystèmes fragiles qui s'étendent dans les grandes vallées pré-sahariennes du sud notamment dans les provinces d'Ouarzazate et d'Errachidia. Elles occupent une superficie d'environ 44.000 ha qui englobe notamment l'oasis du Tafilalet qui est la plus grande au monde. C'est ainsi que dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie nationale d'aménagement et de développement durable des oasis, le Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet (2006-2011) a été initié sur la période en collaboration avec le PNUD. Il vise l'atténuation de la dégradation de l'environnement et de la désertification et l'amélioration des conditions de vie des populations oasiennes. Les activités déjà réalisées ont porté notamment sur le développement des systèmes économiseurs d'eaux, l'appui technique en agro-écologie, le développement des produits écotouristiques et le renforcement des capacités des structures locales.

Lutte contre la pollution de l'air

¹³ Reboisement selon le Plan Directeur de Reboisement (PDR) adopté en 1994, qui réalise le reboisement de 50 000 ha/an jusqu'en 2014, et qui réalisera le reboisement de 1 million d'hectares à l'horizon 2030 ;

Les résultats de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) attestent que l'environnement est affecté par la pollution de l'air et par les gaz à effet de serre. Le coût de la dégradation de l'air et de ses impacts a été évalué à 3,6 Milliards de DH par an, ce qui représente environ 1,03% du PIB¹⁴.

Pour remédier à cette situation, la nouvelle stratégie consiste en l'adoption de modes de production non polluants conjugués à une stratégie énergétique nationale qui privilégie le développement des énergies renouvelables. Cette option, jointe au renforcement de l'efficacité énergétique, devrait contribuer à court, moyen et long termes à la réduction des émissions de GES. En effet, la mobilisation des énergies renouvelables (14% en solaire, 14% en éolien et 14% en hydraulique) devrait permettre d'atteindre 42% de la puissance énergétique globale et 20% de la demande électrique nationale à l'horizon 2020.

La mise en place d'un réseau national de surveillance de la qualité de l'air comptant 21 stations fixes de suivi; la réalisation de deux études éco-épidémiologiques à l'échelle régionale et l'adoption d'un programme pour la réalisation des cadastres des émissions atmosphériques dans les grandes villes du Royaume vont permettre d'évaluer et d'assurer le suivi des efforts de lutte contre la pollution de l'air.

Accès de façon durable à l'eau et à un meilleur système d'assainissement:

Le monde rural a été ciblé par plusieurs programmes visant l'amélioration des conditions de vie de la population et sa desserte en équipements et infrastructures de base. Il s'agit, en l'occurrence, du Programme d'Alimentation Groupée en Eau Potable Rurale (PAGER) basé sur une approche participative impliquant les populations dans toutes les phases du projet (programmation, conception, réalisation et gestion). Les efforts déployés ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 14% en 1995 à 90% en 2009. Au niveau national, le taux de branchement individuel est passé de 81% en 1995 à 96,2% en 2009, avec un taux d'accès à l'eau potable global de 100% en milieu urbain (y compris la desserte par bornes fontaines).

En matière d'accès à l'électricité, le taux d'électrification rurale est passé de 22% en 1996 à 96% en 2009.

Malgré les progrès enregistrés, le secteur de l'eau potable reste soumis à certaines contraintes qui entravent son développement. Elles sont liées à la rareté des ressources en eau, à leur pollution, ou encore au problème de l'hétérogénéité du tarif de l'eau potable et au financement. D'autres contraintes ont trait à des facteurs d'ordre institutionnel dont la faible coordination entre une multitude des intervenants.

¹⁴ Département de l'Eau et de l'Environnement -2009

L'assainissement liquide connaît, quant à lui, un important retard, au regard des besoins du pays dans ce domaine. En effet, le taux de raccordement global au réseau d'assainissement a été estimé à 88,4% en 2009 en milieu urbain.

En ce qui concerne l'épuration des eaux usées, le Maroc disposait en 2005 de 80 stations d'épuration dont moins de la moitié fonctionne correctement. Ainsi, 90% des eaux usées urbaines, dont le volume global atteint 750 millions de m³, sont rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Pour remédier à cette situation, le programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées a prévu de traiter et de réutiliser ou valoriser 100% des eaux usées collectées à l'horizon 2030.

Pour ce qui est de la gestion des déchets ménagers et assimilés, le Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) et assimilés a été élaboré avec pour objectifs la collecte et le nettoyage des déchets ménagers dans les agglomérations. Il s'agit d'atteindre un taux de collecte de 90% en 2020 et 100 % en 2030 au lieu de 70% actuellement. Ce programme vise, également, la réalisation de décharges contrôlées au profit de tous les centres urbains (100 %) ; le développement de la filière de « tri-recyclage-valorisation », avec des actions pilotes de tri, pour atteindre un taux de recyclage de 20 % en 2015.

Au titre de ce Programme, 350 villes et centres urbains seront dotés de décharges contrôlées, 300 décharges non contrôlées seront réhabilitées. Le coût du PNDM est estimé à 40 Mrds de DH, ventilé sur 15 ans (2008-2022).

Lutte contre l'habitat insalubre

Le programme "Villes sans Bidonvilles" (VSB), lancé en 2004, vise l'éradication définitive des 1000 bidonvilles situés dans les villes et centres urbains à l'horizon 2012. Ce programme concerne 83 villes et 317000 ménages. Il mobilise un investissement de 25 milliards de DH, dont une subvention du Fonds de Solidarité Habitat de 10 milliards de DH, soit 40%. A fin 2009, un total de 146200 baraques a été traité contribuant à l'amélioration des conditions de vie de près de 731000 personnes. Le nombre de villes déclarées « villes sans bidonvilles » a atteint 40 au début de l'année 2010. Le programme est ainsi réalisé à hauteur de 49%. Dans le même cadre, le programme de mise à niveau de l'habitat menaçant ruine a bénéficié en 2009 à 19.036 ménages pour un coût de 333 millions de DH.

Par ailleurs, et en matière de prévention de l'habitat insalubre, un programme de construction de logements de 140.000 DH l'unité a été lancé. A fin 2009, 52.088 logements ont été lancés, dont 35.298 dans le cadre d'un partenariat public/privé. L'année 2009 a connu les premières livraisons de 4.500 unités à Agadir, Laâyoune, Oujda et Marrakech.

Contraintes:

Les principales contraintes relevées concernent:

- la lenteur de la promulgation et de l'application des textes relatifs à l'environnement;
- l'importance des investissements pour remédier à certaines dégradations ;
- les impacts des changements climatiques, qui demeurent imprévisibles ;
- la grande pression exercée sur les ressources naturelles ;
- le manque de sensibilisation et d'implication des citoyens et de sensibilisation.

Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) :

La viabilité des modes de production et de consommation en vigueur et l'efficacité de l'action de l'Etat ne cessent de nourrir le débat sur les modes d'intervention de l'administration et la nature des changements susceptibles de renforcer les capacités du pays à relever, dans l'avenir, le défi de la durabilité. Les prémices de changements commencent, depuis quelques années, à voir le jour aussi bien au niveau national qu'au niveau territorial et pourraient constituer des leviers d'une politique volontariste dans l'avenir.

Au niveau national, un projet de charte nationale de l'environnement et du développement durable est en cours d'élaboration dans le cadre d'un processus de concertation élargie à toutes les régions du pays et d'adhésion de toutes les composantes de la société marocaine. Les objectifs attendus de cette charte sont la sauvegarde des espaces, des réserves, des ressources naturelles et la préservation des vestiges et autres monuments historiques, faisant partie d'un patrimoine commun de la nation dont la protection constitue une responsabilité collective incombant aux générations présentes et futures.

Un projet d'élaboration d'une SNDD a été lancé. Il va permettre d'appuyer les principes directeurs et les orientations de la charte nationale de l'environnement et du Développement Durable, notamment, par la définition des défis nationaux en matière de développement durable ; des principaux objectifs opérationnels fixés à l'horizon 2030 ; des plans d'actions de mise en œuvre ; des mesures d'accompagnement (Renforcement institutionnel et juridique, renforcement des moyens humains, techniques et financiers) ; des indicateurs de suivi et évaluation¹⁵.

Le plan national de lutte contre le réchauffement climatique sera décliné en plans territoriaux dans l'objectif de mettre en place une politique territoriale en matière de lutte contre les changements climatiques, en tenant compte des spécificités régionales et locales du pays.

¹⁵ Le Haut Commissariat au Plan, en partenariat avec le département de l'Environnement en particulier et avec tous les départements sectoriels, en général, entreprend la mise en place d'un système de comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE). Ce dernier complète le cadre central du système de comptabilité nationale actuellement en vigueur en tant que compte satellite. Il permet d'identifier séparément les dépenses liées à la protection et à la dégradation de l'environnement et d'intégrer des actifs de l'environnement et les modifications qui leur sont apportées.

Dans ce sens, les conventions de partenariat conclues entre le gouvernement et les régions, en 2009, marquent un tournant décisif pour la concrétisation de la stratégie de proximité visant à instaurer les fondements du développement local durable au service des générations actuelles et futures.

Les actions entreprises en guise d'accompagnement ont consisté en la mise en place des observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable, des comités régionaux des études d'impacts sur l'environnement ainsi que la signature de conventions spécifiques de partenariat avec les provinces, les opérateurs économiques et les ONG.

Tableau 6: Evolution des indicateurs de l'OMD7

Cibles	Indicateurs	1995	2000	2006	2009	2015
Cible 19 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales	Proportion de zones forestières	12,7	12,7	12,7	12,7	
	Superficies annuelles moyennes reboisées (ha)	20 000	20 000	33 000		
	Superficies des aires protégées pour préserver la biodiversité (ha) : parcs nationaux	1991 49 000	2001 545 000	2005 606 000	2006 770000	
Cible 20 : Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement	Émissions de dioxyde de carbone en millions de tonnes E-CO ₂ par habitant	1994 54,6	2000 63,4	2004 75		
	Émissions des substances appauvrissant la couche d'ozone (tonnes)	1996 814	564	2001 435		
	PIB par unité d'énergie consommée (\$US PPA par kg équivalent pétrole)	1990 10,2	2001 9,9	5,1	2008 6,0	
Cible 21 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement	Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre	1994		2007		
	Urbain	81	88	100	100	100
	Rural	14	43	85	90	100
	Proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées	1994 74,2		85,6	88,4	100
Cible 22 : Éliminer, d'ici 2020, en milieu urbain toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité	Proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles et l'habitat sommaire	1994 9,2		2007 6,5	5,6	
	Ménage urbains propriétaires de leur logement en%	1994 48,5		64,5	66,4	

*en \$ US

Source: Haut Commissariat au Plan, Département de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Energie, Département des Eaux et Forêts et Département de l'habitat et de l'Aménagement de l'Espace.

Chapitre III : Une analyse en équilibre général de la réalisation des OMD

Section I : Méthodologie et données statistiques

Le modèle MAMS

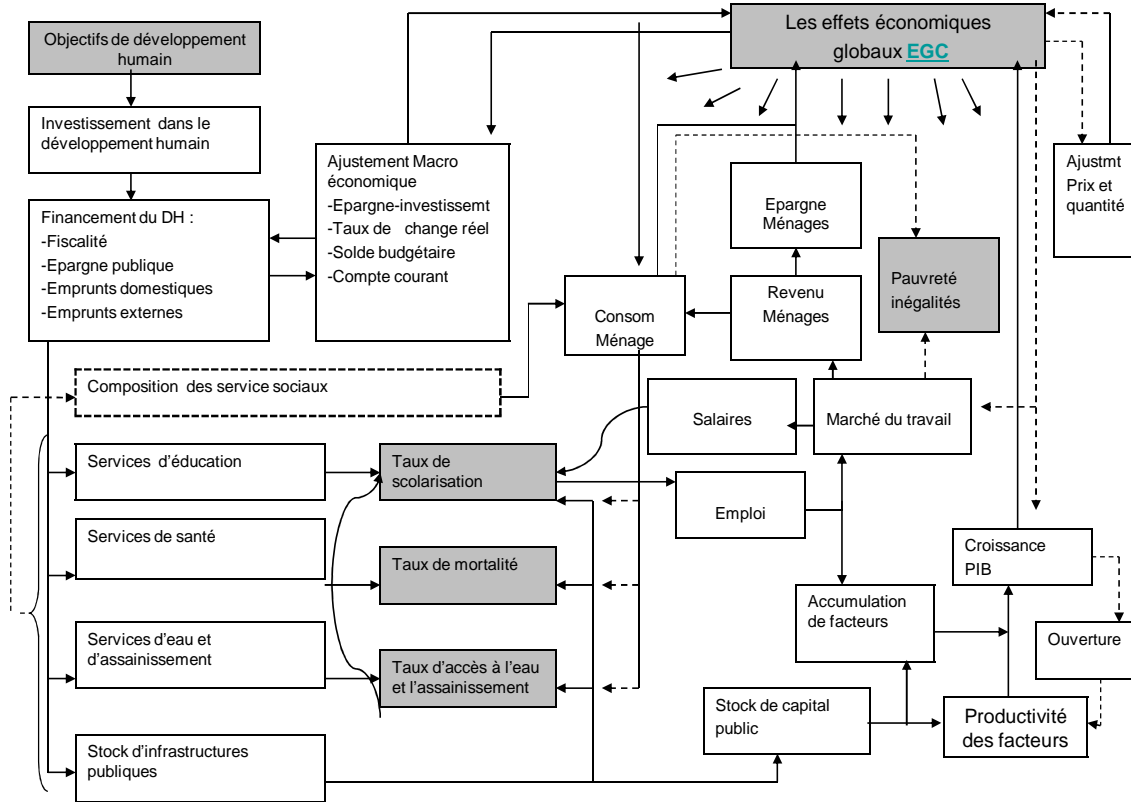
Le modèle MAMS décrit les mécanismes par lesquels la provision de services et d'autres déterminants des OMD interagissent, captant ainsi les côtés offre et demande des OMD. Il analyse le besoin en ressources rares (le travail, le financement de l'investissement et d'autres biens et services) par les secteurs des services des OMD et les autres secteurs, ainsi que le rôle de services OMD dans l'accroissement des ressources de l'économie via le marché du travail et dans l'accroissement des revenus et des investissements à long terme. MAMS capte l'impact de scénarios différenciés pour pouvoir atténuer la compétition sur les ressources entre les secteurs des services OMD et les autres secteurs.

Le cadre utilisée pour projeter l'accomplissement des OMD est appelé MAMS (Maquette pour la Simulation des OMD) et examine les contraintes de capacité et les arbitrages pour la réalisation des OMD. MAMS est un modèle d'équilibre général calculable (EGC) dynamique qui a été élargi pour inclure un module qui couvre les OMD liés à la pauvreté, la santé, l'éducation et l'eau et l'assainissement. L'utilité d'un modèle de ce type est que la poursuite des stratégies des OMD a des effets importants sur toute l'économie via les marchés des facteurs (particulièrement le marché du travail) et des biens et services, avec des effets de retour qui peuvent changer significativement l'analyse sectorielle plus étroite. Par exemple, le niveau des services de santé ou d'éducation qu'un dirham peut couvrir, pourrait changer significativement à la lumière d'une modification des prix, des salaires et de taux de change. De plus, les relations qui existent entre les différents OMD (par exemple, la santé et l'éducation) peuvent influencer l'expansion dans les services réels qui est requise (l'amélioration de l'eau et de l'assainissement, par exemple, peut réduire l'expansion des services sanitaires exigés pour atteindre les OMD de la santé).

Le modèle MAMS prend en considération les OMD suivant :

- (OMD 1) Diviser en deux entre 1990 et 2015, le taux de pauvreté;
- (OMD 2) Généraliser l'enseignement primaire ;
- (OMD 4) réduire par deux-tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité infantile;
- (OMD 5) réduire par trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternel; et
- (OMD 7) réduire de moitié, avant 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

Graphique 2: Schéma du modèle MAMS



Source: Rob Vos, Keiji Inoue et Marco V. Sanchez (2007)

Le modèle tient compte d'un traitement relativement détaillé des secteurs liés aux OMD. Ils sont désagrégés en six secteurs d'éducation (primaire, secondaire et supérieur et entre public et privé), deux secteurs de santé (public et privé) et deux secteurs pour l'eau et l'assainissement (public et privé). Les autres secteurs économiques sont désagrégés en neuf branches d'activités dont deux sont publiques (autre infrastructure et autre gouvernement). Les principaux facteurs de production sont divisés entre capital public, capital privé et trois types de travail (non qualifié, de qualification moyenne et hautement qualifié). La croissance du PIB (de produit intérieur brut) est une fonction de la croissance des stocks de travail et de capital et de la croissance de la productivité. La composition et la croissance globale du travail (de la main-d'œuvre) dépendent de l'évolution du secteur d'éducation, tandis que la croissance du stock de capital dépend des investissements. La croissance de la productivité est aussi endogène, elle dépend de l'investissement public et de l'ouverture.

Le marché du travail est divisé en trois types de qualifications: les non-qualifiés (ceux qui n'ont pas achevé l'enseignement secondaire), ceux de qualification moyenne (avec l'enseignement secondaire achevé ou l'enseignement supérieur incomplet) et les qualifiés (avec l'enseignement supérieur achevé). Selon l'état de l'économie, l'équilibre dans chaque

segment du marché du travail est atteint par des réajustements dans le niveau de chômage ou des salaires réels. Si le taux de chômage par type de travailleur est plus élevé que le taux minimal pré établi, le salaire réel reste fixe à un prétendu "salaire de réserve" et l'offre et la demande sur le marché du travail s'équilibrent à travers des ajustements du niveau d'emploi (et partant le niveau de chômage). Alternativement, si le taux de chômage baisse au niveau minimum, le marché du travail atteint l'équilibre à travers des rajustements du salaire réel. Le marché du capital, à son tour, atteint l'équilibre à travers des rajustements du taux de rendement du capital sous l'hypothèse du plein emploi du facteur capital.

Le modèle met en exergue les importants arbitrages à quoi les décideurs politiques font face. L'investissement accru par exemple dans la provision des services publics est essentiel pour atteindre les OMD, mais, au-delà d'un certain point, les coûts unitaires commencent à croître résultant en des coûts indirects à d'autres secteurs. Le défi est de comment donc maîtriser les coûts à des niveaux bas tout en améliorant les résultats sociaux dans le temps. Améliorer la capacité absorptive est clairement un élément central dans ce processus (bourguignon et Sundberg, 2006). En plus MAMS permet de capter les interactions entre les différents OMD et de ce fait les complémentarités entre les dépenses qui y sont liées (représentées dans le modèle à travers des élasticités croisées).

Les données statistiques

En matière de source de données statistiques pour le modèle MAMS, plusieurs documents des Directions relevant du Haut Commissariat au Plan (HCP) et d'autres départements ministériels ont été utilisés, il s'agit notamment de :

- La matrice de comptabilité sociale (dans une sa forme standard) élaborée par la Direction de la Comptabilité Nationale (HCP) ;
- Le tableau des comptes économiques intégrés (année 2005- HCP) ;
- Le tableau des ressources et des emplois (année 2005-HCP) ;
- Les comptes nationaux de l'éducation nationale (Ministère de l'Education nationale) ;
- Les comptes nationaux de la santé (Ministère de la Santé Publique) ;
- Les données de l'enquête nationale sur la consommation des ménages marocains (2007 HCP) ;
- Les données de l'enquête sur l'investissement du secteur des administrations publiques (HCP) ;
- Les publications de l'office des changes.

La matrice de comptabilité sociale (MCS) constitue la base comptable du modèle MAMS, et sa structure, en particulier les catégories spécifiques du facteur travail, les catégories de ménages identifiés, la classification et la désagrégation des branches de production et les produits associés, l'investissement par produits, a nécessité l'utilisation d'une variété de données statistiques et plusieurs techniques d'ajustements.

Concernant les comptes branches de production et les produits associés, la MCS élaborée par la Direction de la Comptabilité Nationale a servi de base pour avoir une désagrégation assez riche des branches.

Au total 19 branches ont été retenues:

- Agriculture, sylviculture, chasse, exploitation forestière, pêche et aquaculture ;
- Extractions de minerais ;
- Industrie alimentaire et tabac ;
- Industrie de textile ;
- Autres industries ;
- Construction ;
- Services marchands ;
- Education primaire publique ;
- Education secondaire publique ;
- Education supérieur publique ;
- Santé publique ;
- Santé privée ;
- Education primaire privée ;
- Education secondaire privée ;
- Education supérieur privée ;
- Eau et assainissement publics ;
- Eau et assainissement privés ;
- Autres infrastructures ;
- Autre Services non marchands.

Par ailleurs, plusieurs opérations d'agrégations et aussi de désagrégation des branches ont été indispensables pour passer de la MCS dans sa version standard à une matrice de comptabilité sociale comme base comptable pour le modèle MAMS. En effet, la matrice de comptabilité sociale telle qu'elle est publiée par la Direction de la Comptabilité Nationale, fait figurer une branche intitulée « Education et Santé » agrégeant à la fois tous les services d'éducation et de santé aussi bien publics que privés. A ce niveau se sont des comptes nationaux du Ministère de l'Education Nationale et les comptes nationaux du Ministère de la Santé publique qui ont été utilisés pour avoir la désagrégation nécessaire pour MAMS de la dite branche en différents sous branches de l'éducation et de la santé.

De même, pour avoir la branche « Autres Infrastructures » nous nous sommes basés sur les résultats de l'enquête sur l'investissement des Administrations Publiques réalisée par la

Direction des Statistiques en 2001. En effet cette source de données nous a permis d'obtenir le montant des investissements publics dans les différents éléments qui font partie de cette catégorie d'infrastructure.

Concernant le compte du facteur travail : un modèle économétrique construit sur la base de la théorie du capital humain préconisée par Mincer et qui tient compte de la correction du biais de sélection à l'aide de la méthode Heckman a permis de répartir la masse salariale entre les ménages selon le type de force de travail qu'ils détiennent. En effet, le facteur travail est désagrégé en trois catégories en utilisant le niveau scolaire et le diplôme détenu comme critère de désagrégation en distinguant entre trois niveaux de qualification de la force de travail selon qu'elle est faiblement, moyennement ou hautement qualifiée.

Pour ce qui est du compte courant des unités institutionnelles : la MCS fait apparaître les 4 sous-comptes : les ménages urbains, les ménages ruraux, l'Etat et le Reste du monde. Concernant les comptes ménages, ils ont été construits en agrégeant les trois comptes (compte ménages, compte entreprises publiques et compte entreprises privées) qui figurent dans la MCS élaborée par la Comptabilité Nationale. Par ailleurs, pour obtenir la désagrégation du compte ménages par milieu (urbain et rural), l'enquête de consommation des ménages réalisée par la direction de la statistique en 2007 a été utilisée.

S'agissant du compte capital, et pour avoir les transferts de capital entre les différents agents économiques, la dette extérieure, et l'investissement direct étranger, on s'est référé aux Tableaux des comptes économiques intégrés et à la balance des paiements relative à l'année 2005.

D'autre part, et au-delà de la MCS, le modèle MAMS nécessite un ensemble de données sur les différents OMD, sur l'investissement de l'Etat, les dépenses publiques, sur l'emploi, la dette etc. Toutes les informations relatives à ces indicateurs ont été puisées sur les publications de la Direction de la Statistique relevant du Haut Commissariat au Plan, du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de la Santé, du Ministère des finances et de l'Economie, du Ministère de l'Emploi, du Ministère du Commerce Extérieur ainsi que de l'Office de Change. Concernant les élasticités du commerce extérieur, elles ont été puisées sur le travail fait par Abdelkhalek Touhami en collaboration avec le Ministère du Commerce Extérieur. Ces élasticités ainsi que celles mentionnées auparavant concernant les OMD ont été ajustées pour réaliser la cohérence du modèle. Ces réajustements ont été faits après la conduite de tests d'analyse de sensibilité, surtout pour certaines élasticités pour lesquelles on n'a pas obtenu de résultats statistiquement significatifs.

Les principaux déterminants des OMD

Le modèle EGC (MAMS), objet de ce rapport, comprend un module définissant les déterminants des cinq variables des OMD, objet de cette étude avec leurs relations fonctionnelles et les élasticités correspondantes pour l'application de MAMS.

MAMS est utilisé pour simuler l'impact d'autres politiques visant à la réalisation des OMD (voir scénarios alternatifs). Un module spécial de ce modèle relie un ensemble de variables socio-économiques (les déterminants) et les indicateurs utilisés pour suivre les progrès vers ces objectifs. Pour quantifier ce lien, une série d'élasticité doit être estimée.

Étant donné qu'il n'est pas possible d'estimer un modèle de risque vu le manque de données qui limite notre choix, Les estimations paramétriques ont été calculées en appliquant un modèle logit standard, ainsi qu'un modèle proportionnel utilisant la méthode quasi-maximum de vraisemblance tirée du cadre théorique de Papke et Wooldridge (1996)¹⁶.

Le modèle a la forme : $(OMD = 1 | X_i) = F(X_i)$

Où :

i est l'individu ;

OMD est une variable dichotomique créée, prenant une valeur de 1 si l'indicateur OMD est vérifié et 0 autrement (par exemple pour la mortalité infantile OMD =1 si l'enfant de moins de 5 ans est mort et OMD = 0 autrement) ;

F est la fonction logistique standard ;

X la matrice appropriée aux vecteurs des variables socio-économiques expliquant la variable dépendante OMD.

Hypothétiquement, dans nos modèles les matrices des déterminants (X) incluent les variables socio-économiques suivantes :

- Dépenses de consommation individuelles : total des dépenses de consommation annuelles d'un individu appartenant à la cohorte en dirhams.

Accès aux services de santé : calculé à partir du temps moyen en minutes qu'un membre du douar ou du quartier (selon que le ménage vit dans le milieu rural ou le milieu urbain) fait pour atteindre le centre de santé le plus proche.

Accès à l'école : calculé à partir du temps moyen en minutes qu'un membre du douar ou du quartier (selon que le ménage vit dans le milieu rural ou milieu urbain) fait pour atteindre l'établissement d'éducation le plus proche.

- Autre infrastructure : Une variable Proxy créée pour l'autre infrastructure basée sur le loyer payé par le ménage pour le local principal (dans lequel le ménage vit).

¹⁶H.Hammil, "Determinants of selected MDGs in the framework of the MAMS model in Nicaragua"

- Infrastructure en eau et sanitaire: le montant figurant sur la dernière facture de l'eau consommée par le ménage ou le coût de la probation de l'eau durant le dernier mois payé par le ménage qui n'a pas d'eau courante dans la propriété.

Étant donné qu'il y a certains ménages qui ne payent pas l'eau utilisée pour diverses raisons (frais de l'eau inclus dans le loyer), le coût de l'eau utilisé a été déterminé pour ces ménages par estimation.

- Accès à l'eau potable : Une variable dichotomique a été créée prenant une valeur de 0 si le ménage accédait à l'eau potable et 1 autrement. L'accès à l'eau potable a été défini par la modalité : avoir de l'eau courante à la propriété ou bien utiliser un point d'accès public, ou un puits public ou privé qui n'est pas loin de plus de 1000 mètres de la propriété.

- Milieu : la variable dichotomie prend la valeur de 0 si le ménage vit dans le milieu rural et 1 si il vit dans le milieu urbain.

- Taille du ménage : nombre d'individu appartenant au ménage
Sexe (homme=1) : la variable dichotomie prend la valeur de 0 si l'individu est du genre féminin et 1 autrement

- Nombre de professeur par école (taux d'encadrement) : nombre de professeur pour chaque niveau différent d'éducation par province et préfecture.
- Dépenses de scolarité : pour chaque niveau d'éducation, les dépenses sont mesurées comme sommes de frais d'inscription, dépenses de livres et dépenses d'uniformes payées pour chaque élève dans le ménage ;
- Nombre d'année d'étude du chef du ménage: nombre total d'année d'études que le chef de ménage a achevé dans son cursus scolaire.

Les variables socio économiques adoptées pour estimer les élasticités sont calculées à la base des résultats de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages 2006-2007, réalisée par le Haut commissariat au Plan.

Les estimations conduisent à établir que :

- Les seules variables qui ont un effet significatif sur la mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans) sont la consommation par personne et la taille du ménage. Pour les autres variables, ils n'ont pas d'effet significatif sur la mortalité des enfants de moins de cinq ans même si le signe de leur élasticité respecte le signe de proportionnalité.

- D'autre part, OMD4 est relativement élastique à d'autres variables, notamment autre infrastructure, dépenses de consommation individuelles, niveau d'instruction du chef de ménage et situation géographique.
- La mortalité maternelle (OMD5) est relativement inélastique à autre infrastructure, dépenses de consommation individuelles, accès à l'eau potable et au sanitaire, la valeur absolue de l'élasticité est inférieure à 0.1. Par contre la mortalité maternelle est relativement élastique à l'accès aux services de santé et au niveau d'instruction du chef de ménage. En effet une augmentation de 1% des services de santé diminuera la mortalité maternelle de 0.9.
- Pour l'accès à l'eau potable (OMD7a) et à l'assainissement (OMD7b), on peut dire que toutes les variables ont un effet positivement significatif sur l'accès à l'eau potable et l'hygiène ($p\text{-value} \leq 0.05$) exceptées les dépenses de consommation individuelles ($p\text{-value} = 0.065$). Cependant l'accès à l'eau potable et hygiène est fortement corrélé avec Infrastructure en eau et sanitaire et faiblement corrélé avec les dépenses de consommation individuelles. D'autre part l'accès à l'eau et au sanitaire est relativement inélastique aux autres infrastructures et à la consommation individuelle (valeur absolue d'élasticité est inférieure à 0.1) et fortement élastique à la situation géographique étant donné que les services d'eau potable et d'hygiène sont plus assurés en milieu urbain.
- L'accès au premier grade de l'éducation est significativement corrélé aux dépenses de consommation individuelles et à l'accès aux services d'eau et d'hygiène et fort significativement corrélé à la taille du ménage et l'accès à l'école.

Ceci dit, le temps mis pour atteindre l'établissement scolaire, le niveau d'éducation du chef de ménage et la position géographique ont un effet significatif sur l'accès aux grades secondaire et supérieur, reste que le milieu de résidence a un fort effet sur l'accès à ces niveaux d'enseignement.

D'autre part, le passage d'un niveau d'éducation à un autre est positivement sensible aux variations de la qualité d'éducation, autres infrastructures et aux dépenses de consommation individuelles.

Section II : La méthodologie de microsimulation pour évaluer l'impact sur la pauvreté

Comme est le cas avec n'importe quel modèle d'équilibre général typique, MAMS manque de détail suffisant sur la distribution de revenus pour faire des évaluations robustes de l'impact des scénarios simulés sur la pauvreté. Pour surmonter cette limitation, une méthodologie de microsimulation a été utilisée où les résultats des simulations du modèle MAMS sont appliqués à la distribution complète des revenus comme présentée par les données de l'enquête niveau des ménages de 2007 qui couvre 7062 ménages. C'est une méthodologie de microsimulation de haut en bas (top-down) dans laquelle les nouvelles structures du marché de travail, produites par chaque scénario simulé avec MAMS, sont imputées à la distribution de revenu des ménages relevant de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages. Pour obtenir les évaluations initiales de la pauvreté comparables avec les évaluations officielles, des ajustements ont dû être faits.

L'approche 'top-down' part des chocs macro affectant les marchés des facteurs et des biens et delà les prix, les salaires et l'emploi et finalement le revenu des ménages et leurs dépenses. Une partie cruciale de l'analyse et de la modélisation des résultats distributionnels au niveau des ménages est la spécification des sources diverses de revenu au niveau du ménage et comment ces sources sont liées au fonctionnement des marchés de produits et de facteurs. L'intuition de base derrière cette approche de microsimulation est comme suit.

Le revenu total par tête du ménage est défini comme :

$$ypc_{hi} = \frac{1}{n_h} \left[\sum_{i=1}^{n_h} yp_{hi} + yq_h \right] \quad (1)$$

Où n_h est la taille du ménage h , yp_{hi} est le revenu du travail du membre i du ménage h , et yq_h est la somme des revenus non salariaux du ménage défini comme :

$$yq_h = \sum_{i=1}^{n_h} yqp_{hi} + yqt_h \quad (2)$$

yqp_{hi} : revenu non salarial du membre i du ménage h et yqt_h : autre revenu du ménage. Dans les simulations yp_{hi} est altérée pour des individus i du ménage h comme résultat des changements des paramètres du marché de travail. Comme dans Ganuza, Barros et Vos (2002), on définit la structure du marché de travail en termes de participation (P_j) de chômage (U_j) de la population en âge de travailler selon le sexe et la qualification, la structure d'emploi (définie selon le secteur d'activité S et la catégorie professionnelle O) et la rémunération $W1$, ainsi que la rémunération totale $W2$. La composition de qualification de la population est

représentée par la variable M . La structure du marché de travail peut être écrite comme $\pi = \pi(P,U,S,O,W1,W2,M)$.

Pour tous les types d'individus, les taux de chômage déterminent une partie de la structure du marché du travail. Ce dernier est en plus déterminé par la structure d'emploi. La main-d'oeuvre employée est classée selon le segment k , défini sur la base du secteur d'activité et la catégorie professionnelle. Pour les groupes de qualifications au sein des segments k dans le marché du travail, la rémunération moyenne est calculée et ces moyennes sont exprimées comme une proportion de la moyenne totale. L'effet de changement des paramètres de la structure du marché de travail sur la pauvreté et l'inégalité peut maintenant être analysé en utilisant les identités comptables des équations (1) et (2). L'impact des changements du marché de travail peut être analysé aussi bien séparément que simultanément.

L'approche de Ganuza-Barros-Vos introduit un certain nombre de suppositions importantes du marché de travail. D'abord, en l'absence d'un modèle complet du marché de travail, un processus randomisé est appliqué pour simuler les effets de changements de la structure de marché du travail. C'est-à-dire des nombres aléatoires sont utilisés pour déterminer : quels sont les personnes en âge de travailler qui changent leur statut de travail; qui changera sa catégorie professionnelle; quels sont les personnes employés qui obtiennent un niveau différent d'éducation; et comment sont les nouveaux revenus moyens de travail assignés aux individus dans l'échantillon.

De là, la supposition est que, en moyenne, l'effet des changements aléatoires reflète correctement l'impact des changements réels du marché de travail. À cause de l'introduction d'un processus d'attribution aléatoire, les microsimulations sont répétées un grand nombre de fois à la manière Monte Carlo. Cela permet de construire des intervalles de confiance de 95 % pour les indices d'inégalité et de pauvreté, sauf dans le cas des simulations de l'effet de changements de la structure et du niveau de rémunération, qui n'implique pas de nombres aléatoires. Dans chaque simulation, l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté et les coefficients de Gini et de Theil de la distribution de revenus sont calculés.

Section III: Le calibrage du modèle MAMS pour le cas du Maroc

Pour calibrer MAMS empiriquement aux conditions de l'économie marocaine, une Matrice de Comptabilité sociale (MCS) a été construite pour l'année 2005, basée sur la MCS dans sa version standard, produite par la Comptabilité Nationale Marocaine. Ensuite, les élasticités associées aux déterminants des OMD ont été évaluées comme discuté ci-dessus. Une fois le modèle calibré un scénario de base est simulé pour définir la trajectoire de l'évolution de l'économie marocaine entre 2005 et 2015, conformément à l'hypothèse de la poursuite des politiques publiques dans la tendance des dernières années. Les services publics offerts en matière d'éducation, de santé, d'infrastructure, d'eau et d'assainissement sont supposés croître selon leur sentier d'évolution antérieur.

Les règles de fermeture macro-économiques suivantes ont été appliquées pour le scénario de base. D'abord, les recettes fiscales s'ajustent pour équilibrer le budget de l'Etat suite au processus de réformes poursuivi ces dernières années pour rendre le système fiscal marocain plus équitable et plus adapté aux exigences du développement économique et social. Ceci trouve aussi son origine dans la performance de l'administration fiscale et de l'administration douanière, l'amélioration des déclarations des contribuables liée aux efforts de sensibilisation et de recouvrement et le renforcement du contrôle douanier. Cette variation est également attribuable à la progression des bases taxables et aux retombées des mesures de réforme relatives à l'activité économique.

D'autre part, il est supposé des réajustements dans le taux de change réel pour équilibrer le compte externe du fait que le niveau de flux de capitaux est gardé fixe par rapport au PIB dans le scénario de base. Finalement, une fois les dépenses d'investissement public sont déterminées, l'investissement privé s'ajuste pour équilibrer l'épargne totale. Ces hypothèses retenues dans le scénario de base changent conformément aux scénarios de financement alternatifs des dépenses publiques pour la réalisation des OMD. Dans ce cas, un des mécanismes de financement devient une variable flexible.

Section IV : Analyse des scénarios simulés

Les principales conclusions de cette étude proviennent d'une analyse de scénarios simulés utilisant le modèle MAMS. Le modèle décrit l'impact dynamique sur l'économie d'atteindre les OMD, les répercussions sur les dépenses sociales nécessaires pour les réaliser et le financement possible des activités productives.

D'abord, un scénario de base a été défini pendant la période 2005-2015 qui reproduit la trajectoire observée de l'économie pendant les dernières années. Le scénario de base projette aussi la croissance des dépenses publiques sur la consommation finale selon la tendance enregistrée au cours de ces dernières années. Cette croissance de dépenses publiques n'est pas suffisante pour atteindre les OMD à l'horizon escompté. Le scénario de base est par la suite utilisé comme référence pour les scénarios alternatifs qui simulent l'accomplissement des OMD pour l'enseignement, la santé et l'eau et l'assainissement en augmentant les dépenses publiques correspondantes suffisamment pour atteindre les cibles arrêtées. Ces scénarios alternatifs ont été réalisés pour chaque OMD séparément, et pour le cas où tous ces OMD seraient réalisés simultanément. Les simulations rapportent des résultats sous quatre sources alternatives de financement : aides étrangères, emprunt externe, fiscalité, ou emprunt domestique.

Scénario de base

Sur la base du modèle MAMS des simulations ont été conduites pour mesurer les efforts consentis par les pouvoirs publics en faveur des OMD. En effet, le prolongement des politiques économiques adoptées par le gouvernement en termes fiscale, budgétaire, commerciale et d'investissement permettrait des avancés remarquables en matière de réalisation des OMD à l'horizon 2015. En effet, la comparaison des niveaux des OMD en 2015 avec les objectifs inscrits fixés révèle que les plus grandes améliorations seraient observées pour l'eau et l'assainissement ainsi que la généralisation de l'enseignement primaire. Les réalisations en direction des autres objectifs, particulièrement la mortalité infantile et maternelle, seraient importantes malgré que leur réalisation n'est pas atteinte à cent pour cent.

Cependant, malgré les efforts consentis pour la généralisation de l'enseignement primaire au Maroc, dont le taux atteint 100% en 2015, force est de constater que, le redoublement continuerait à affecter les élèves, ce qui pourrait entraver la concrétisation du taux d'achèvement au primaire sans redoublement, fixé par la charte d'éducation nationale à 90% en 2015. En effet, les taux de redoublement annuels qui sont élevés à tous les niveaux du primaire et du collège, et qui se situent entre 9% et 31% rendent l'obligation, conformément aux recommandations du rapport 2008 du CSE, d'accentuer les efforts, selon un échancier

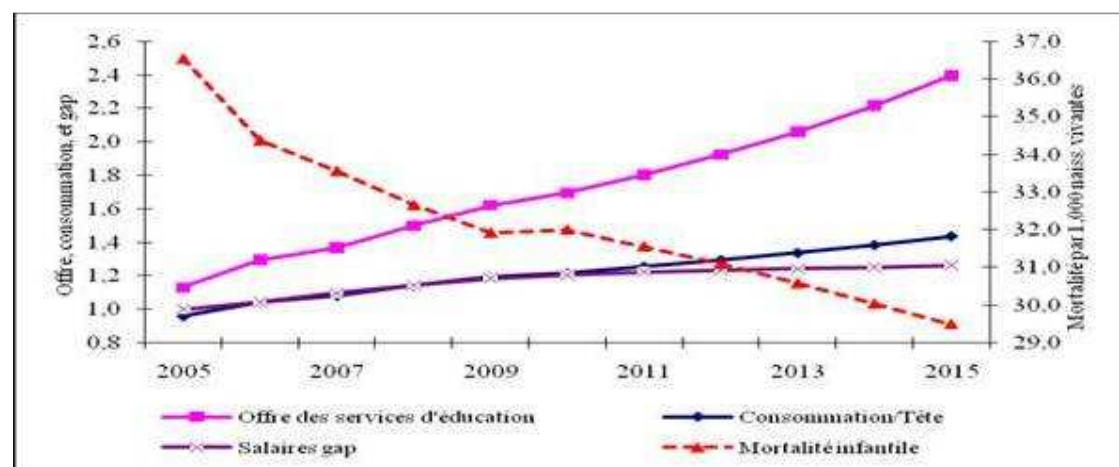
précis et réaliste, de garantir à tous les enfants une place à l'école et de lutter contre le redoublement et l'abandon scolaire.

Tableau 7: Réalisation des OMD

Indicateurs des OMD	2010	2015	Cible pour 2015
OMD 2: Généralisation de l'enseignement primaire	90	100	100
OMD 4: Taux de mortalité infantile (pour 1,000 naissances)	32	29.3	25.3
OMD 5: Taux de mortalité maternelle (pour 100,000 naissance vivantes)	111.2	100.8	83.0
OMD 7a: Accès à l'eau potable (% de la population)	85.8	97.8	72.0
OMD 7b: Accès à l'assainissement (% de la population)	93.0	98.4	87.0

Source: MAMS pour le Maroc

Graphique 3: Evolution des déterminants de l'éducation primaire

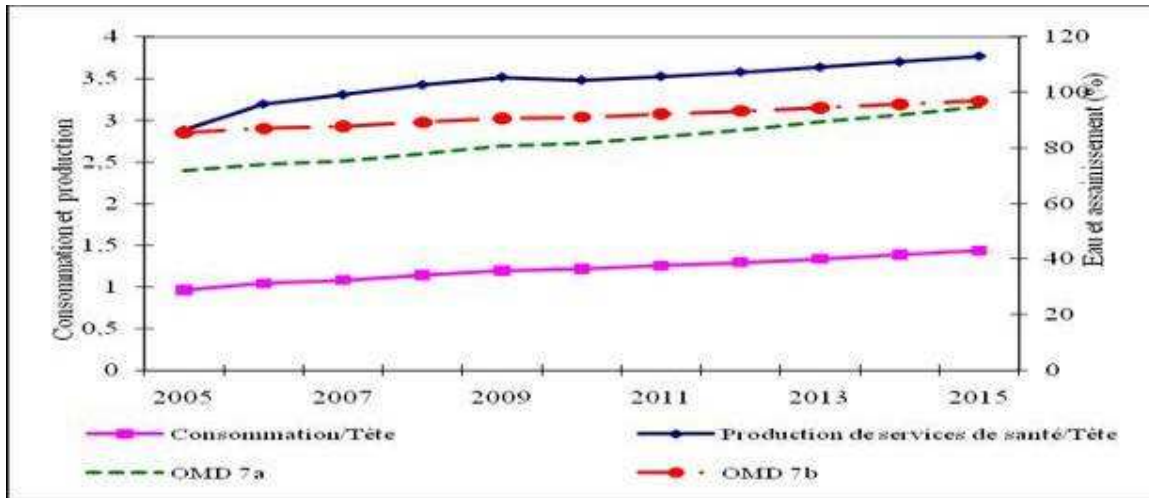


* L'offre des services de l'éducation est mesurée comme un indice qui résume le changement dans l'offre d'éducation primaire, mesuré en termes de son production par élève inscrit à ce niveau d'éducation. La consommation par tête est exprimée en millions de dirham, la mortalité infantile en décès par 100 naissances vivantes, et le salaire gap renseigne sur la différence entre les salaires des travailleurs de qualification moyenne et ceux de qualification supérieure.

Source : MAMS pour le Maroc

Les autres objectifs à savoir, les OMD 4 et 5 connaîtront des améliorations plus au moins importantes avec des réalisations de plus de 50% de la distance totale aux objectifs fixés pour 2015. La mortalité infantile décroît de 32 décès pour mille naissances à 29.3 entre 2010 et 2015, approchant ainsi l'objectif OMD4 et contribuant à l'amélioration de l'OMD2 (voir tableau1). La mortalité maternelle de sa part décroît de 111.2 à 100.8 pour 100000 naissances vivantes, mais reste peu élevée par rapport à l'objectif de 83 décès (voir tableau1). Les tendances des deux indicateurs du taux de mortalité sont expliquées principalement par la croissance de la consommation par tête, la croissance des services de santé par tête et par l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (voir graphique).

Graphique 4: Evolution des déterminants de la santé dans le scénario de base



* La consommation par tête est exprimée en millions de dirham, OMD 7a et 7b sont les taux respectivement de la population quia accès à l'eau potable et à l'assainissement, et la production de services de santé par tête est exprimée en dollars par personne et se réfère à l'offre des services de santé.

Source :MAMS pour le Maroc

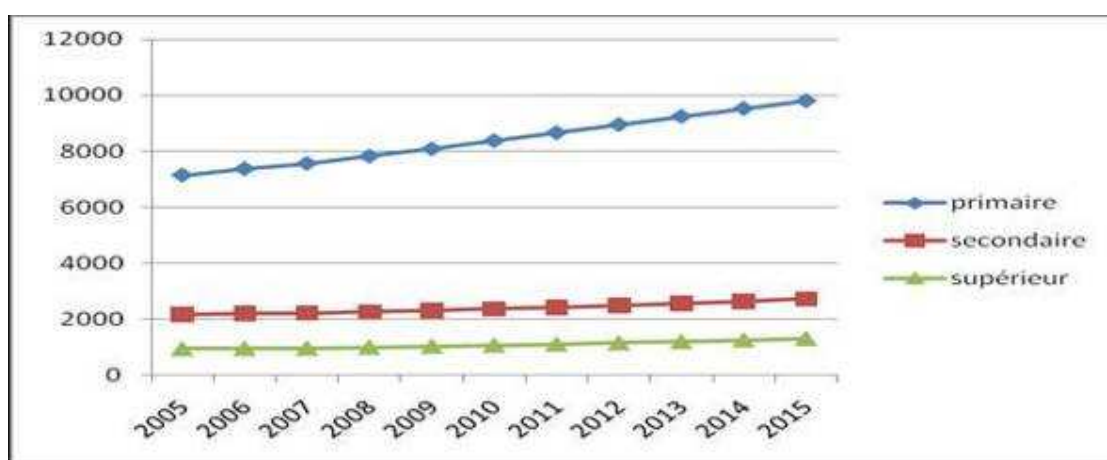
Les simulations du modèle dans le scénario de base reflètent les efforts consentis par le Maroc ces dernières années dans les investissements d'infrastructure qui vont permettre une réalisation des OMD, 7a et 7b, liés à l'eau et à l'assainissement. En effet, le taux d'accès à l'eau potable atteindrait 97.8% en 2015 au lieu d'une cible de 72%. La même chose pour le taux d'accès à l'assainissement qui atteindrait 98.4% au lieu de 87% comme cible en 2015 (voir tableau1). Ce résultat d'amélioration de l'eau potable et de l'assainissement est aussi expliqué par l'accroissement de la consommation par tête des ménages.

En ce qui concerne l'objectif de réduction de la pauvreté, l'objectif (OMD1) qui a été retenu dans ce sens est la pauvreté mesurée aux seuils nationaux, du fait que le Maroc a déjà fait beaucoup de progrès dans la réduction de la pauvreté mesurée par le seuil de moins d'un dollar dont le taux atteignait déjà 0.6% en 2005 par rapport à un objectif de 0.2% en 2015. Ainsi, l'évolution de la pauvreté mesurée aux seuils nationaux montre que la pauvreté relative ne connaîtrait pas une réduction significative puisque son taux ne baisserait que de un point de pourcentage, en passant de 9% en 2007 à 8% en 2015. Cette baisse de la pauvreté, malgré qu'elle ne soit pas significative, elle est liée à la croissance de la consommation par tête et à la croissance relativement importante des salaires de la main d'œuvre non qualifiée (de 3.8%) dont bénéficient beaucoup plus les pauvres. Elle est aussi liée aux changements que connaîtrait le marché de travail suite à l'amélioration de l'éducation.

L'emploi total croîtrait à un rythme de 3% par an, avec une offre de l'emploi hautement qualifié qui croie à 3.3% reflétant ainsi la demande de ce genre de travail suite à l'expansion de la provision des services de santé et d'éducation qui accroît la demande de médecins, de professeurs, d'infirmiers, etc. L'emploi de qualification moyenne ne croîtrait que de 2.3% en

moyenne, mais ce taux s'accroîterait vers la fin de la période 2010-2015 pour atteindre 3%, en relation aussi avec la demande pour la main d'œuvre d'éducation secondaire. De sa part la main d'œuvre non qualifiée croît à un taux de 3.2% reflétant la structure du marché de travail marocain qui reste dominé par ce genre d'emploi qui représenterait 68.6% en 2015 au lieu de 65.1% en 2010, en relation avec la structure de production de l'économie marocaine qui ne changerait pas beaucoup où les secteurs tels que l'agriculture, la construction et l'industrie du textile continueraient à dominer le marché du travail (presque 60%). Cependant, en 2015 le taux de croissance de l'emploi non qualifié connaîtrait une décélération et ne serait que de 2.9% reflétant une demande de moins en moins importante pour ce type de qualification.

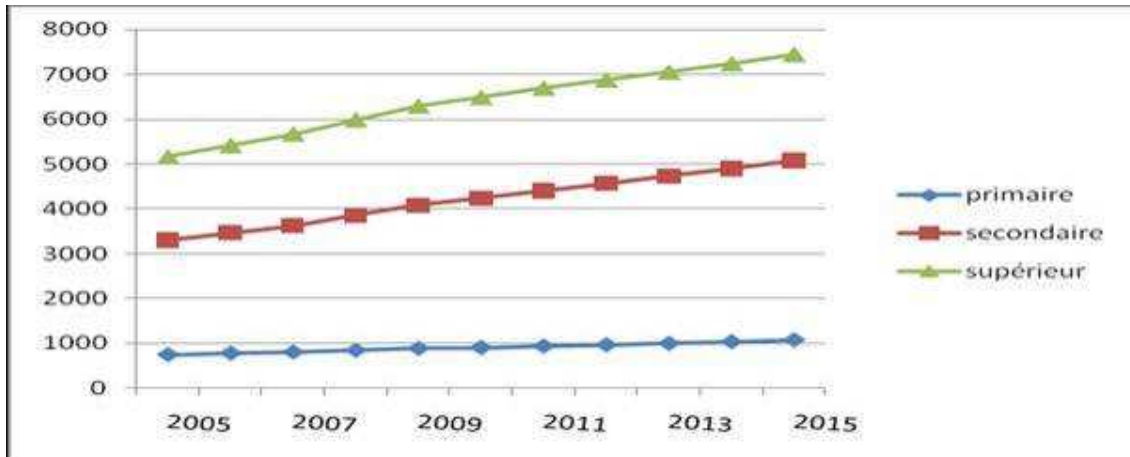
Graphique 5: Evolution de l'emploi (Milliers de personnes)



Source : Simulations par MAMS pour le Maroc

Face à ces évolutions contrastées de l'emploi, le marché du travail s'ajuste à travers les salaires et le chômage en fonction du gap entre le taux de chômage en 2010 et le taux de chômage minimum pour chaque type d'emploi. Sur la base de ce processus et des changements dans l'offre et la demande d'emploi, le revenu réel d'emploi par personne croît en moyenne de 3.9% entre 2010 et 2015. Ce taux de croissance serait relativement plus important pour la main d'œuvre de qualification moyenne qui enregistrerait 4.4% au lieu de 3.8% et 3.7% pour respectivement l'emploi non qualifié et l'emploi hautement qualifié.

Graphique 6: Salaires moyens par type d'emploi (Millions de dirham)



Source : Simulations par MAMS pour le Maroc

Le salaire de l'emploi moyennement qualifié croît relativement plus vite du fait que la demande pour ce genre d'emploi exerce initialement une pression sur les salaires dont le taux de croissance dépasserait les 6% au début de la période. Une fois l'offre de ce type d'emploi croît (une fois une cohorte totale complète l'éducation secondaire et excède au marché du travail) la pression sur les salaires est mitigée et son taux de chômage baisse considérablement. La même chose peut être dite pour l'emploi hautement qualifié où la demande exerce une pression importante sur son salaire au début de la période mais ralentirait vers 2015. Finalement le salaire réel de la main d'œuvre non qualifiée croîtrait en relation avec le déclin de l'offre de ce type d'emploi liée aux résultats d'éducation qui s'améliorent, conduisant à une entrée moins importante des enfants au marché du travail.

Tous ces résultats sont liés au rythme tendanciel que connaît l'économie marocaine ces dernières années. En effet, le PIB en volume croîtrait dans le scénario de base au rythme de 4.5% par an en moyenne. L'investissement public continuerait à croître selon son rythme tendanciel de 6%, reflétant ainsi les efforts publics en matière d'investissement dans les projets d'infrastructure. Le taux d'investissement total enregistrerait une moyenne de 33% par rapport au PIB entre 2010 et 2015, alors que l'épargne nationale serait aux alentours de 30% et l'épargne extérieure serait ainsi de 3% du PIB en moyenne. La consommation publique est supposée croître à un rythme de 3% et le déficit public atteindrait un taux de 6% du PIB. Le poids de la dette de l'Etat continuerait sa tendance baissière et atteindrait 58% du PIB en 2015.

Les recettes fiscales, malgré qu'elles passeraient d'un taux de 20% du PIB en 2010 à 18% en 2015, elles continueraient de contribuer à plus de 50% des recettes de l'Etat et à confirmer leur élan stimulé par la dynamique de l'activité économique dans son ensemble, un élan qui résulterait aussi de la bonne tenue de la consommation des ménages et de la volonté de l'Administration fiscale à améliorer ses revenus fiscaux. D'autre part le scénario de base

donne la tendance du processus de démantèlement tarifaire qui résulterait en une réduction des impôts sur les importations de 2.4% à 2.2% du PIB entre 2010 et 2015.

D'autre part, le taux de change réel connaîtrait une appréciation de 1.2% par an en moyenne entre 2010 et 2015, ce qui affecterait la compétitivité des produits marocains aussi bien sur le marché domestique que sur le marché extérieur. Les importations augmenteraient de 5.2%, tandis que les exportations ne réaliseraient qu'un taux de croissance de 2.7%. Sous l'effet de la hausse des importations, l'absorption croîtrait à un taux supérieur à celui du PIB (soit 5.3%), maintenant ainsi une forte croissance de la consommation et de l'investissement privé avec des taux de 5% et 8.5% respectivement.

En résumé, compte tenu des suppositions retenues, notamment l'absence de changements significatifs dans les politiques publiques, le pays arriverait à concrétiser les OMD relatifs à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais ceux relatifs aux taux d'achèvement dans le primaire et à la mortalité infantile et maternelle ne le seraient pas. Pour remédier à cette situation, nous avons procédé à des simulations pour quantifier les besoins de financement nécessaires pour concrétiser tous les OMD à l'horizon 2015.

Les scénarios alternatifs pour atteindre les OMD

Les objectifs 2, 4 et 5 du millénaire pour le développement ne seraient pas atteints dans le scénario de base. La concrétisation de tous les OMD simultanément à l'horizon 2015 passerait par un accroissement des dépenses publiques, notamment au profit des services d'éducation et de santé. Pour cela on a procédé à la simulation d'un ensemble de variantes de financement (par la fiscalité, l'emprunt domestique, l'emprunt étranger ou l'aide étrangère) pour atteindre un ou deux des objectifs séparément, ou les atteindre tous simultanément. Les résultats de ces scénarios sont comparés à ceux du scénario de base pour apporter des éclaircissements sur : (i) la viabilité macroéconomique pour atteindre les objectifs, (ii) le coût et les options de financement les plus efficaces, et (iii) les arbitrages macroéconomiques qui peuvent émerger avec de probables effets non désirables sur la croissance économique. Pour les scénarios des OMD, les dépenses publiques sont accrues aux niveaux requis pour atteindre les OMD à l'horizon 2015, en utilisant les fonctions de comportement des déterminants des OMD. Les règles de fermetures sont les mêmes que dans le scénario de base, sauf que la règle pour l'Etat s'ajuste dans le cas des scénarios alternatifs de financement par la fiscalité, l'emprunt domestique, l'emprunt étranger ou l'aide étrangère.

Le tableau 11 montre les coûts supplémentaires pour atteindre les OMD liés à l'éducation et à la santé sachant que les OMD liés à l'eau et à l'assainissement sont supposés atteints dans le scénario de base. Ces coûts additionnels représentent entre 2.04% et 2.08% du PIB en moyenne annuelle entre 2005 et 2015 dans les quatre scénarios alternatifs de financement. Par ailleurs, le tableau montre qu'il y aurait des synergies quand il y a une tentative d'atteindre

simultanément tous les objectifs. En fait, le coût supplémentaire représenterait en moyenne 2.12% du PIB si les OMD sont atteints séparément. Dans le cas du Maroc les "épargnes" sont obtenues en particulier sous forme de réduction des coûts supplémentaires de santé (0.04%) et, dans une moindre mesure, de l'éducation (0.02%). La réduction de la mortalité infantile a un effet positif sur le taux d'achèvement de l'objectif d'éducation. Les effets de l'accomplissement simultané de tous les buts ont aussi une influence sur l'économie dans son ensemble (parmi d'autres, la contraction du différentiel de salaire entre les travailleurs avec un niveau supérieur d'éducation réduit le coût de production des services d'éducation et de santé). D'autre part l'analyse par le modèle MAMS montre que la stratégie pour atteindre les OMD est plus couteuse (0.02% du PIB) quand des ressources externes sont utilisées (emprunts ou aides externes), ceci est en relation avec le problème d'appréciation du taux de change (2.4%) lié aux entrées de capitaux externes.

Tableau 8: Dépenses publiques additionnelles par année requises pour atteindre les OMD simultanément ou individuellement sous différentes stratégies alternatives de financement entre 2005 et 2015, (en %PIB)

	Dépenses moyennes dans le scénario de base	Dépenses publiques additionnelles par années par rapport aux dépenses moyennes dans le scénario de base			
		Fiscalité	Transferts externes	Emprunts publics	
				Externes	Internes
Tous les OMD simultanément					
Education primaire	2,10	1,64	1,68	1,68	1,64
Consommation finale	2,08	1,50	1,54	1,54	1,50
Investissement	0,03	0,14	0,14	0,14	0,14
Santé	1,33	0,40	0,39	0,39	0,40
Consommation finale	1,23	0,30	0,30	0,30	0,30
Investissement	0,09	0,10	0,10	0,10	0,10
Eau et assainissement	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Consommation finale	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3,64	2,04	2,08	2,08	2,04
Consommation finale	3,42	1,80	1,84	1,84	1,79
Investissement	0,21	0,25	0,24	0,24	0,24
Education primaire seulement					
Education primaire	2,10	1,66	1,71	1,71	1,67
Consommation finale	2,08	1,51	1,57	1,57	1,53
Investissement	0,03	0,14	0,14	0,14	0,14
Santé	1,33	0,01	0,01	0,01	0,01
Consommation finale	1,23	0,01	0,01	0,01	0,01
Investissement	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Eau et assainissement	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Consommation finale	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3,64	1,66	1,71	1,71	1,68
Consommation finale	3,42	1,52	1,57	1,57	1,53
Investissement	0,21	0,14	0,14	0,14	0,14
Santé seulement					
Education primaire	2,10	0,02	0,02	0,02	0,02
Consommation finale	2,08	0,02	0,02	0,02	0,02
Investissement	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Santé	1,33	0,44	0,40	0,40	0,40
Consommation finale	1,23	0,33	0,31	0,31	0,30
Investissement	0,09	0,11	0,09	0,09	0,10
Eau et assainissement	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Consommation finale	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3,64	0,46	0,41	0,41	0,42
Consommation finale	3,42	0,35	0,33	0,33	0,32
Investissement	0,21	0,11	0,09	0,09	0,10

Source : MAMS pour le Maroc

Cependant, le financement des dépenses publiques pour atteindre les OMD à l'horizon 2015 induirait des effets différenciés sur la croissance et les équilibres macroéconomiques selon qu'il soit assuré par des ressources domestiques (fiscalité ou emprunts) ou par des ressources externes (emprunts ou aides). Au cas où l'accroissement des dépenses serait couvert par des emprunts sur le marché domestique, la dette publique interne augmenterait de 51.5% du PIB dans l'année de référence à presque 74% en 2015. En outre, le paiement des intérêts de la dette domestique passeraient de 3% du PIB en 2005 à 4.3% en 2015. La dette publique globale se situerait à 84.3% du PIB en 2015. Ainsi, l'accroissement conjugué des intérêts de la dette et des dépenses publiques se traduirait par une dégradation du solde global du trésor de près de 2 points en pourcentage du PIB par rapport au scénario de base. Dans ces conditions la croissance économique serait de 4.3%, en légère baisse de 0.2 point par rapport au scénario de base.

Dans le cas où l'accroissement des dépenses budgétaires serait financé par une augmentation des impôts (directs et indirects), la détérioration de l'équilibre budgétaire est par conséquent l'accentuation de l'endettement intérieur pourraient être évitées. Ainsi, pour atteindre les OMD, notamment les objectifs 2, 4 et 5, les recettes fiscales devraient s'accroître de plus de deux points en pourcentage du PIB par an d'ici 2015 par rapport à leur niveau simulé dans le scénario de base. Ainsi, la dette intérieure atteindrait 45.9% du PIB en 2015 au lieu de 49.5% en 2005 et la dette totale resterait aux alentours de 56%.

La croissance économique s'inscrirait dans le même sentier d'augmentation que dans le scénario de base et serait de l'ordre de 4.5% en moyenne annuelle. Par ailleurs, l'accroissement des taux apparents de la fiscalité réduit le revenu disponible des ménages et par conséquent leur consommation et leur investissement. Cette mesure affaiblit les capacités de financement des ménages pour soutenir toute action supplémentaire en faveur de la concrétisation des OMD. Le rythme d'accroissement de la consommation privée se maintiendrait au même niveau que celui du scénario de base. Autrement dit, l'aboutissement des OMD resterait subordonné uniquement à l'effort de l'Etat dans ce domaine.

Dans le scénario alternatif où l'accroissement des dépenses publiques à destination des OMD serait financé par des emprunts extérieurs, l'endettement extérieur connaîtrait un sentier ascendant, soit l'opposé de sa tendance baissière antérieure. La dette extérieure passerait de 13.2% du PIB en 2005 à 27% en 2015. Cependant, cette politique réduirait la pression des besoins du Trésor sur les ressources financières domestiques et préserverait le pouvoir d'achat des ménages et par conséquent leur opportunité à soutenir la concrétisation des OMD. La consommation et l'investissement privés devraient augmenter dans ce scénario respectivement de 5.8% et 8.8% en moyenne annuelle au lieu d'environ 5.2% et 7.9% dans le scénario de base. Cette relance de la demande privée boosterait la croissance économique qui serait de 4.8% par an au lieu de 4.5% dans la situation de référence. Toutefois, cette politique

de financement de l'action budgétaire par des flux de capitaux en provenance de l'extérieur se traduirait par une appréciation du taux change réel de 2.4% par an au lieu de 1.2% dans le scénario de base. Ceci affaiblirait la compétitivité des produits marocains plus que dans les autres variantes susmentionnées. Les importations s'accroîtraient de 5.9% et les exportations de 1.5% au lieu de respectivement 5.2% et 2.7% dans le scénario de base.

Ces arbitrages macroéconomiques peuvent être évités si la stratégie pour atteindre les OMD est financée par des aides étrangères. Le Maroc aurait besoin de quelques 2% du PIB d'aides additionnelles en provenance de donateurs étrangers. Chose que le Maroc peut avoir vu ses efforts engagés, depuis le début des années 2000, avec un vaste chantier de réformes volontaristes visant à accélérer la cadence de la modernisation du pays dans tous les domaines : politique, économique et social. Dans un premier volet de réforme, le Maroc connaît un élargissement des droits de l'homme, des libertés individuelles et des droits des femmes. La participation des citoyens à la vie politique a considérablement augmenté ces dernières années, ainsi qu'au renforcement du rôle de la société civile. Il s'agit en fait, des changements apportés au Code de la Famille, la mise en place de la Commission Justice et Réconciliation, l'Initiative pour le Développement Humain, et l'ouverture de la politique aux islamistes et aux autres partis politiques. Ces réformes ont fait du Maroc un modèle dans le monde arabe.

La deuxième catégorie de réformes dans le domaine économique porte sur l'ouverture progressive des secteurs économiques aux investissements étrangers directs (IDE) dont le résultat est l'amélioration de l'image du Maroc dans ce domaine. Le pays a aussi mis en œuvre des stratégies de développement sectoriel qui ont permis à des secteurs comme le tourisme de connaître un élan sans précédent ainsi que la modernisation du secteur financier qui a permis d'apaiser les effets négatifs de la crise financière internationale.

Globalement il apparaît que la concrétisation des OMD pourrait passer par une politique budgétaire soutenue à travers une amélioration de la fiscalité sur la base d'un élargissement de l'assiette fiscale. De ce fait, la réalisation des OMD nécessite une augmentation des impôts directs et indirects de presque 2% du PIB pour faire passer le taux de fiscalité à 22% du PIB. Chose qui n'est pas difficile, vu l'importance des exonérations fiscales et le poids relativement élevé du secteur informel dans le PIB, ce qui donne une bonne marge de manœuvre au pays pour créer un espace budgétaire additionnel afin d'atteindre les OMD à l'horizon 2015.

D'autre part, le taux de change réel s'apprécie dans tous les scénarios, même dans le scénario de base, étant donné l'augmentation des dépenses sur des activités non-commercialisables associées aux OMD. Néanmoins, le niveau d'appréciation de la monnaie est plus grand quand l'emprunt externe est utilisé pour financer les dépenses publiques supplémentaires requises

pour atteindre les OMD. Cela érode la compétitivité des exportations, particulièrement les exportations des produits manufacturés tel le textile. À cause de la limitation de l'horizon des simulations (à 2015) et étant donné les décalages dans l'éducation, les gains de productivité émanant des hauts niveaux de développement humain sont insuffisants pour stimuler la production des exportations avec un contenu technologique plus élevé.

Tableau 9: Pauvreté et inégalité sous différents scénarios de financement des dépenses publiques en fin de période, 2015

	2005	Base	Dépenses publiques financées par :			
			Emprunt domestique	Emprunt extérieur	Transferts externes	Fiscalité
Pauvreté	10,3	8	7,6	7,5	7,5	7,7
Inégalité	0,5	0,478	0,475	0,473	0,473	0,477

Source : MAMS pour le Maroc

À cause du petit impact des scénarios alternatifs sur le marché du travail, l'inégalité et la pauvreté ne connaîtraient pas de changements notables par rapport au scénario de base (voir tableau 12). Dans le scénario de base, la pauvreté et l'inégalité chutent respectivement de 2.3 et 0.022 point durant la période 2005-2015. Cette baisse serait moins prononcée dans les scénarios OMD, expliquée principalement par l'augmentation plus forte de la demande d'ouvriers qualifiés. La stratégie OMD produit légèrement plus de réduction de la pauvreté et d'inégalité, en comparaison avec le scénario de base, quand elle est financée par l'emprunt externe ou des transferts extérieurs. Quand elle est financée par la mobilisation de ressources domestiques, le degré de réduction de la pauvreté et d'inégalité est légèrement moindre. Ces différences sont principalement dues aux différents résultats sur l'emploi et les salaires réels.

Les résultats des scénarios alternatifs sont obtenus sans prendre en considération des améliorations d'efficacité dans la livraison des services sociaux ou d'efficacité qui pourrait venir d'une réallocation de budget vers des interventions plus "rentables" que celles qui existent. Puisqu'il y a de larges manœuvres pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques, on peut considérer les estimations obtenues comme limites supérieures des coûts supplémentaires exigés.

Tableau 10: Résultats des indicateurs macroéconomiques dans les scénarios alternatifs de financement des OMD 2005-2015

	Valeurs du scénario de base			Déviation par rapport aux valeurs du scénario de base pour les scénarios des OMD financés par :							
				Fiscalité		Transferts externes		Emprunts externes		Emprunt domestiques	
	2005	2015	2005-2015	2015	2005-2015	2015	2005-2015	2015	2005-2015	2015	2005-2015
Taux de change (indice 2005 = 100)	100,0	88,2	98,8	-4,8	-0,4	-13,9	-1,5	-13,9	-1,5	-4,8	-0,4
PIB réel (%)		4,5	4,5	-0,3	0,0	0,2	0,2	0,3	0,2	-0,8	-0,2
Composition du PIB (% du PIB)											
Consommation privée	56,4	55,7	56,1	0,4	0,5	-0,5	0,2	-0,5	0,2	0,4	0,5
Consommation publique	19,9	22,3	20,8	5,2	0,6	5,3	0,6	5,3	0,6	5,2	0,6
Formation brute du capital fixe privé	23,9	30,5	30,5	-4,6	-2,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-4,6	-2,5
Formation brute du capital fixe public	4,5	3,8	3,9	0,0	0,3	-0,4	0,1	-0,4	0,1	0,0	0,3
Exportation de B&S	32,2	23,3	25,7	-5,3	0,8	-8,8	-1,2	-8,8	-1,2	-5,3	0,8
Importations de B&S	38,3	35,7	37,1	-4,4	-0,2	-4,7	-0,3	-4,7	-0,3	-4,4	-0,2
Finances publiques (% du PIB)	0,0	0,0	0,0								
Impôts directs	8,5	8,5	8,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts indirects	9,1	9,1	9,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficit public	-4,2	-4,4	-3,8	-0,9	0,6	-0,9	0,6	-4,8	-1,6	-5,9	-2,0
Epargne extérieure	-1,8	4,2	3,9	0,2	-0,9	0,1	-1,0	4,0	1,2	0,2	-0,9
Dette publique domestique	51,5	27,5	35,8	22,7	20,0	-10,2	7,3	-10,2	7,3	22,7	20,0
Dette publique externe	13,4	10,7	11,3	-0,9	0,4	-2,4	-0,3	17,8	7,3	-0,9	0,4
Marché du travail	0,0	0,0	0,0								
Emploi (millier de personnes employées)	10262,3	13723,8	11853,8	-285,4	-120,3	-119,2	-69,2	-119,2	-69,2	-285,4	-120,3
Travailleurs non-qualifiés	7138,4	9640,6	8344,6	-324,7	-144,0	-322,0	-143,7	-322,0	-143,7	-324,7	-144,0
Travailleurs de qualification moyenne	2179,3	2749,6	2409,6	-21,4	-0,9	96,9	36,7	96,9	36,7	-21,4	-0,9
Travailleurs hautement qualifié	944,5	1333,6	1099,6	60,7	24,6	106,0	37,8	106,0	37,8	60,7	24,6
Salaire réel par travailleur (dirhams per année)	0,0	0,0	0,0								
Travailleurs non-qualifiés	744,1	1132,8	928,6	14	25	201	83	201	83	14	25
Travailleurs de qualification moyenne	3298,7	5329,5	4308,3	348	266	886	423	886	423	348	266
Travailleurs hautement qualifié	5165,1	7760,5	6535,3	50	217	881	476	881	476	50	217

Source : MAMS pour le Maroc

Conclusion et recommandations

Le Maroc a fait beaucoup d'efforts pour atteindre les OMD avant 2015. Les objectifs pour améliorer la couverture en eau potable et l'assainissement seraient atteints en avance et l'objectif de réduire la pauvreté extrême a été réalisé avant 2005. Cependant, les progrès réalisés restent insuffisants, particulièrement en ce qui concerne la mortalité infantile et maternelle qui nécessitent davantage d'efforts.

Selon l'analyse faite sur la base du modèle MAMS, si la trajectoire économique qu'a connu le Maroc depuis 2005 continue avec une croissance moyenne de 4.5% par an et des dépenses publiques 3% par an en termes réels, ceci pourrait améliorer les taux d'achèvement d'enseignement primaire et réduire la mortalité infantile et maternelle. Mais ces améliorations seraient insuffisantes pour atteindre les objectifs ciblés à l'horizon 2015. En effet, malgré que l'enseignement au niveau primaire au Maroc a connu une extension importante en matière de généralisation, notamment au profit des filles, le niveau des taux de préscolarisation et celui des taux d'abandon, en plus des facteurs exogènes liés à l'enclavement et à la pauvreté de la population, risquent d'estomper les acquis enregistrés dans l'enseignement primaire.

Force est de constater que, malgré d'importants progrès enregistrés ces dernières années, nombre d'enfants restent encore exclus du système éducatif ou l'abandonnent à mi-parcours. Face à ces constats, il devient urgent d'accentuer les efforts, selon un échéancier précis et réaliste, pour rendre effective, conformément aux recommandations du rapport 2008 du Ministère de l'éducation, l'obligation de scolarisation des enfants de 6 à 15 ans, de garantir à tous les enfants de plus de 4 ans une place à l'école et de lutter contre le redoublement et l'abandon scolaire.

De même, les problèmes posés par la santé de la mère et de l'enfant au Maroc demeurent préoccupants puisque les taux de mortalité maternelle et infantile restent nettement plus élevés que ceux enregistrés dans des pays à même niveau économique que le Maroc. Force est de constater, selon le Ministère de la santé, qu'aujourd'hui, le système de santé au Maroc souffre de dysfonctionnements majeurs liés aux difficultés d'accès aux soins de santé pour les plus démunis et pour la population en milieu rural, avec une distribution inégale de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire et une inadéquation entre cette offre et la demande de soins pour certaines maladies chroniques. De même, il y a une gestion non satisfaisante des hôpitaux publics qui reste centralisée et administrative, et manque d'autonomie et d'organisation. Le système de santé au Maroc fait aussi face à des difficultés liées aux ressources humaines dont l'insuffisance handicape la satisfaction de la demande croissante de soins.

Les scénarios dans lesquels les OMD seraient atteints suggèrent que le coût additionnel par rapport au scénario de base serait tout à fait modeste en termes de dépenses publiques supplémentaires. Spécifiquement, le coût des dépenses publiques supplémentaires ne dépasserait pas 2.06% du PIB en moyenne selon qu'elles seraient financées par des ressources domestiques (impôts ou emprunts) ou par des ressources externes (aides ou emprunts). La plupart des dépenses supplémentaires seraient nécessaires pour le secteur de l'éducation, chose qui reflète la réalité de ce secteur au Maroc qui nécessite davantage de réformes aussi bien qualitatives que quantitatives.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdelkhalek, T., (2005), « Libéralisation commerciale et pauvreté au Maroc : une analyse en équilibre général micro simulé », Rapport d'étude préparé pour la Banque mondiale.
- Annabi, N., J.Cockburn et B.Decaluwé (juillet 2003), « Formes fonctionnelles et paramétrisation dans le MCEG », CREFA, Université Laval.
- Annabi, N., J.Cockburn et B.Decaluwé (mars 2006), « Functional forms and parametrization of CGE models », MPIA working paper.
- Bourguignon, F. and F.Sundberg(mars 2006), "Constraints to achieving MDGs with scaled-up aid", DESA working paper No.15.
- Bourguignon, F., Diaz-Bonilla and Hans Lofgren (December 2006), "aid, service delivery and the MDGs in an economy-wide framework".
- Bussolo, M. and D.Medvedev(December 2006), "Millennium development Goals for Honduras: current achievements and forthcoming challenges", world bank.
- GAMS_ A User's Guide, tutorial by Richard E. Rosenthal.
- Ganuza, E., R.Paes de Barros and R.Vos, (2002), "Labour market adjustment, poverty and inequality during liberalization".
- Hammil H. (November 2006), "Determinants of selected MDGs in the framework of the MAMS model in Nicaragua", ECLAC, Mexico.
- Haut Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur l'Emploi (2000-2008).
- Haut Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (1984/85, 2001).
- Haut Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des ménages (1990/91, 1998/99, 2006/2007).
- Haut Commissariat au Plan, Les indicateurs Sociaux (2006,2007).
- Haut Commissariat au Plan (2005), Rapport « Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc.
- Haut Commissariat au Plan (2005), Données cartographiques et statistiques.
- Haut Commissariat au Plan, Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2003, 2005, 2007 et 2009).
- Haut Commissariat au Plan, Rapport national sur le développement humain (1997,2003, 2005, 2007 et 2008).
- Haut Commissariat au Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1994,2004).
- Haut Commissariat au Plan (1997), Situation et perspectives démographiques du Maroc.
- Lofgren, H., C.Diaz-Bonilla(2006), "MAMS: an economywide model for analysis of MDG country strategies", DECPG world bank.
- Lofgren, H., R.lee Harris, S.Robinson with assistance from M.Thomas and M.El-Said(2002), "A standard computable general equilibrium (CGE) model in GAMS", International Food Policy Research Institute.
- Ministère de la Santé, Comptes nationaux de la Santé (1998/99, 2001).
- Ministère de l'Education Nationale Comptes nationaux de l'éducation, 2003/2004.
- Ministère de la Santé, Enquête nationale sur la Santé de la Population (1992, 1997, 2003/2004).
- Ministère de l'Education Nationale, Recueils statistiques de l'éducation (1999/2000-2007/08).
- Robinson, S., A.Cattaneo and M.El-Said(August 2000), "Updating and estimating a social

- accounting matrix using cross entropy methods”, International Food Policy Research Institute.
- Sanchez, C., V.Marco(December 2004), Rising inequality and falling poverty in Costa Rica’s agriculture during trade reform. A macro-micro general equilibrium analysis. Chapter 6, Pp: 159-188. Maastricht: Shaker publishing.
- Sanchez, C., V.Marco, Rising inequality and falling poverty in Costa Rica’s agriculture during trade reform. A macro-micro general equilibrium analysis. Maastricht: Shaker Chapter 6, Pp: 189-226 and related appendices.
- Sanchez, C., and R.Vos(January 2007), ”Informative note on elasticities and calibration of MAMS”, DESA, United Nations.
- Sundberg, M. and H.Lofgren (2006), “Absorptive capacity and achieving the MDGs, the case of Ethiopia” , World Bank.
- Urquiola, M. and V.Calderon(January 2005), “Apples and oranges: Educational enrolment and attainment across countries in Latin America and the Caribbean”, Inter-American development bank, Regional policy dialogue study series.
- Vos, R., L.Inoue and MarcoV.Sanchez(January 2007), “Constraints to achieving the MDGs through domestic resource mobilization” UN-DESA.